

LE DEVOIR

Frais accessoires croissants en clinique privée

En plus de la carte soleil, les patients doivent déboursier plus de 500\$ pour une colonoscopie

AMÉLIE DAoust-BOISVERT

Pendant que Québec tergiverse encore dans ce dossier, les frais accessoires en apparence abusifs exigés dans certaines cliniques privées continuent à croître. Ceux facturés pour une colonoscopie, par exemple, ont atteint des som-

meets à certains endroits, excédant largement le coût réel des médicaments administrés.

Le Collège des médecins a reçu dernièrement plusieurs appels de patients dénonçant des frais exagérés réclamés pour des colonoscopies. Le syndicat du Collège examine d'ailleurs ces signalements et a rencontré certains médecins qui pour-

raient «présenter une pratique non conforme», indique sa porte-parole, Leslie Labranche. Une patiente qui a dû déboursier en février 515\$ pour une colonoscopie dans une clinique privée a aussi déposé une plainte officielle auprès de la RAMQ.

Après avoir insisté, elle a réussi à obtenir une facture détaillée, dont *Le Devoir* a pris connais-

ce. On apprend que la clinique lui a facturé 170\$ pour le médicament Fentanyl, un analgésique, et 270\$ pour du Versed, un sédatif. Questionnée par

VOIR PAGE A 8: CLINIQUE

■ L'éditorial de Marie-Andrée Chouinard, page A 6

INDIGNÉS: MONTRÉAL PERD PATIENCE



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La patience de la Ville de Montréal à l'égard des indignés du square Victoria est épuisée. Les policiers ont distribué hier soir des avis à tous les occupants exigeant d'eux qu'ils libèrent le parc. Plusieurs indignés sont toutefois décidés à poursuivre l'occupation, même sous la neige. La Ville mise sur la négociation pour convaincre les indignés de quitter volontairement le square Victoria. Plus d'informations au www.ledevoir.com.

Pas de français pour Baird et ses collègues

Plusieurs ministres conservateurs bilingues évitent le français sur leur site Web

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ

Ils parlent français, mais ne l'affichent pas sur leur site Web personnel. De la quinzaine de ministres du cabinet Harper qui peuvent être considérés comme étant bilingues ou capables de parler la deuxième langue officielle, seuls James Moore, Maxime Bernier, Christian Paradis et Bernard Valcourt ont des sites personnels offerts dans les deux langues officielles.

Des vérifications faites par *Le Devoir* montrent ainsi que John Baird, Tony Clement, Jason Kenney, Joe Oliver, Jim Flaherty, Peter MacKay et Diane Finley possèdent tous un site personnel de député qui se décline uniquement en anglais. Chez les francophones, Steven Blaney et Denis Lebel ont des sites tout en français.

Les règles de bilinguisme de la Chambre des communes ne s'appliquent pas pour les sites personnels des députés, qui s'adressent surtout aux électeurs locaux. Mais le site du Parlement répertorie



John Baird

VOIR PAGE A 8: BAIRD



AGENCE FRANCE-PRESSE

SABLES BITUMEUX Les conservateurs accusent le NPD de trahison

■ À lire en page A 3

La CSDM accepte de revoir son mandat

Trois scénarios proposant divers degrés d'autonomie de l'école seront étudiés d'ici deux ans

LISA-MARIE GERVAIS

Prête à une refonte, la commission scolaire de Montréal (CSDM) ouvre même la porte à un modèle rendant l'école autonome. D'ici deux ans, trois scénarios proposant divers degrés d'autonomie de l'école seront étudiés par les gens du milieu, soit celui d'une école autonome affiliée, une école institutionnelle attachée à une école secondaire dans le quartier ou le *statu quo*. «Même si c'est un gros défi, il faut simplifier la commission scolaire. Il faut lancer le débat à l'interne sur l'autonomie des écoles, car il est lancé grandement au Québec. Et surtout, il faut conclure ce débat», a déclaré hier Diane De Courcy, présidente de la commission scolaire de Montréal (CSDM), lors de la première reddition de comptes publique de son institution.

«Cette discussion doit avoir lieu, que ça plaise ou non. Et loin des gérants d'estrade», a-t-elle ajouté, en se disant agacée que le débat sur le rôle des commissions scolaires se fasse dans l'arène politique, sans consultation des gens «qui font l'école». Le troisième scénario, celui de l'école institutionnelle, est déjà testé en projet pilote dans Centre-Sud, avec le concours de l'école secondaire Pierre-Dupuy. Il propose que chaque



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

La présidente de la CSDM, Diane De Courcy

VOIR PAGE A 8: CSDM

Le PLC veut changer le mode électoral

Les libéraux ne veulent pas de bilinguisme obligatoire à la Cour suprême

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le Parti libéral du Canada s'appête à proposer une petite révolution dans la façon d'élire le gouvernement fédéral. Ses militants désirent adopter un mode de scrutin préférentiel par lequel aucun député ne pourrait être élu sans recueillir au moins la moitié des votes exprimés.

Le PLC tiendra son congrès politique en janvier prochain, au cours duquel les militants débattront et adopteront les positions du parti. Des 100 propositions mises de l'avant, la plus populaire selon les votes obtenus sur le site Internet de la formation porte sur le «mode de scrutin préférentiel». Une autre, presque identique, arrive en quatrième position. Les militants doivent encore les endosser, mais elles seront traitées en priorité. Signe qu'elles obtiennent l'assentiment de la direction du parti, elles sont mises de l'avant par l'aile du PLC de Saskatchewan et de l'Ontario.

Dans les deux cas, les libéraux proposent de mettre au rancart le système uninominal à un

VOIR PAGE A 8: PLC

INDEX

4-8	Announces.....	B 6	Idées	A 7
	Avis publics..	B 4	Météo	B 2
	Bourse.....	B 2	Monde	B 5
	Culture	B 8	Mots croisés..	B 3
	Décès	B 6	Sports	B 6
	Économie	B 1	Sudoku	B 5
	Éditorial	A 6	Télévision	B 7

EN CONSTRUCTION,
LIVRAISON PRINTEMPS 2012.

WHITLOCK WEST
Le premier hameau d'Hudson

Une communauté exclusive,
au cœur d'un golf privé.

128 CÔTE ST-CHARLES,
HUDSON, QUÉBEC, J0P 1H0
Appelez-nous (450) 458-5688
www.whitlockwest.com

ACTUALITÉS

Québec paiera trois nouveaux médicaments anticancer

AMÉLIE
DAOUST-BOISVERT

Leur candidature avait été rejetée en octobre, mais trois médicaments de pointe contre le cancer retrouvent grâce auprès de l'INESSS. Après une intervention du ministre de la Santé, Yves Bolduc, l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux a finalement recommandé hier que le régime public rembourse l'Afinitor, l'Iressa et l'Alimta, dans le cadre d'un projet-pilote. Des patients pourront les recevoir dès la mi-décembre.

Le Tarceva, quant à lui, demeure écarté, car sa valeur thérapeutique est jugée «modeste».

Dans son rapport publié hier, l'INESSS reconnaît la valeur des médicaments refusés de prime abord, et donc que c'est leur coût élevé qui avait pesé dans la balance. Mais l'Institut ne recommande pas que le seuil coût-utilité à partir duquel les médicaments sont retenus soit revu pour l'instant: le risque pour la pérennité du système de santé lui semble excessif. «Si un seuil plus haut était reconnu, l'effet global serait un impact budgétaire très grand sur des ressources de santé limitées» et cela pourrait mettre en danger d'autres secteurs du système de santé.

Un filet de sécurité

Ce n'est pas sans filet que ces médicaments coûteux seront offerts. En effet, avec la collaboration des médecins, l'INESSS recommande que les patients qui les recevront soient étroitement suivis afin qu'on

détermine l'efficacité du traitement. Si le tout ne s'avère pas concluant, les médicaments pourraient être écartés de nouveau. Aussi, l'INESSS discute de nouvelles solutions de financement avec les compagnies pharmaceutiques. «On pourrait imaginer un système où, si le médicament est efficace pour un patient, Québec paie, mais s'il ne l'est pas, la compagnie éponge la facture. Les pharmaceutiques sont ouvertes à l'idée», dit Maggie Charest-Poulin, la porte-parole de l'Institut.

La Coalition priorité cancer, qui compte parmi ses partenaires financiers 13 compagnies pharmaceutiques, avait vertement dénoncé, en octobre, le rejet de quatre molécules de pointe, dont les trois qui seront désormais accessibles comme médicaments d'exception. Elle s'en est réjouie, rappelant toutefois que de nombreux médicaments mis de côté par le passé restent inaccessibles.

En octobre, le ministre de la Santé, Yves Bolduc, avait assuré que «le patient est en droit de recevoir les soins qui lui sont nécessaires, surtout dans le cas du cancer. La valeur thérapeutique va prédominer sur la valeur économique du médicament», avait-il promis.

En juin 2012, l'INESSS devrait déposer un rapport qui détaillera «les nouvelles approches qui pourraient être mises à profit afin de procurer un meilleur accès aux médicaments anticancéreux innovants». Et ce, pour revoir la mécanique globale qui décide du sort des nouveaux traitements.

Le Devoir

Jugement de la Cour suprême de la Colombie-Britannique

La polygamie doit rester illégale

BRIAN MYLES

La polygamie doit rester illégale au Canada en raison des préjudices significatifs qu'elle cause aux femmes et aux enfants.

Ces torts, lourdement documentés, justifient amplement la criminalisation de cette pratique. «La polygamie institutionnalise les inégalités entre les sexes», tranche la Cour suprême de la Colombie-Britannique dans une décision d'une importance capitale rendue hier.

Le tribunal a jugé que la liberté de religion d'un mari polygame ne pouvait avoir préséance sur les droits des enfants et des femmes qui font les frais de ces unions asymétriques.

«Les femmes dans les ménages polygames courent un risque élevé de préjudice physique et psychologique. Elles font face à des taux plus élevés de violence conjugale, dont des agressions sexuelles», constate le juge en chef Robert Bauman (traduction libre).

La compétition entre les épouses pour obtenir une sécurité financière et affective peut mener à des frictions, entraînant à leur tour une détresse mentale exacerbée.

En comparaison avec les

femmes au sein d'unions monogames, les femmes polygames ont plus d'enfants, elles meurent plus souvent en couches et ont une plus faible espérance de vie. Elles ont moins d'autonomie, de confiance en elles et de ressources à leur disposition.

Cette vie sous le signe de la privation affecte également les enfants. Taux de mortalité in-

Le tribunal a jugé que la liberté de religion d'un mari polygame ne pouvait avoir préséance sur les droits des enfants et des femmes qui font les frais de ces unions asymétriques

fantile élevés, problèmes comportementaux, sous-performance scolaire; tout comme leurs mères, ils écoperont de la polygamie.

Selon le juge Bauman, les carences de ces enfants sont l'une des conséquences «des nombreux conflits, tensions et stress émotionnels» qui caractérisent les unions polygames.

Les mariages précoces, souvent dès l'âge de 13 ans, freinent dramatiquement le développement de ces jeunes femmes. Et en raison d'une pénurie de

femmes en âge de se marier (elles sont toutes accaparées par les plus vieux), les jeunes hommes sont souvent forcés de quitter la communauté, sans aucune forme de soutien.

L'article 293 viole le droit à la liberté de religion en interdisant la polygamie, et il viole aussi les droits des enfants, qui pourraient faire les frais d'une

poursuite judiciaire. Mais il s'agit d'une limite acceptable lorsque l'on prend en considération les torts associés à la polygamie, explique la

Cour. Le juge Bauman ne voit que des inconvénients aux mariages polygames. Leur interdiction est compatible avec une valeur fondamentale dans l'histoire des sociétés occidentales, soit d'encourager et de promouvoir la monogamie.

À Ottawa, le ministre de la Justice, Rob Nicholson, était ravi du jugement. «La polygamie n'a pas de place dans une société moderne, a-t-il dit. Elle est préjudiciable pour la société et ceux qui y sont mêlés, les femmes et les enfants en particulier.»

Témoignages troublants

Le gouvernement de la Colombie-Britannique avait demandé à la Cour suprême de la province de se prononcer sur la validité de l'article 293 du Code criminel, après que deux polygames de la communauté fondamentaliste mormone de Bountiful, Winston Blackmore et James Oler, eurent bénéficié d'un arrêt des procédures en 2009. À l'époque, le procureur général de la Colombie-Britannique avait littéralement «magasiné» pour trouver un procureur qui aurait l'audace de traduire les deux hommes en justice.

Les autorités se préoccupent des mormons fondamentalistes de Bountiful depuis les années 90 en raison des conditions de vie déplorables des femmes et des enfants. Des allégations d'inconduite, dont le trafic de jeunes filles entre le Canada et les États-Unis, hantent les leaders de cette communauté de 1000 personnes.

Le juge en chef Bauman a consacré deux mois d'audiences à l'affaire. Il a notamment entendu des épouses et d'ex-épouses de maris polygames afin de se faire une opinion.

Le Devoir

Le Canada échoue dans sa lutte contre la pauvreté des enfants

Toronto — Le Canada, qui avait promis en 1989 de mettre fin à la pauvreté des enfants avant l'an 2000, a lamentablement échoué à la tâche.

Campagne 2000, une coalition pancanadienne d'organismes sociaux, note que, dix ans après l'échéance prévue, près de 640 000 enfants vivent toujours en situation de pauvreté au pays.

Selon le 20^e rapport de l'organisme publié hier, le taux de pauvreté des enfants n'a reculé que de 20 % en 20 ans. Or, en 1989, les politiciens fédéraux avaient adopté à l'unanimité aux Communes une résolution promettant d'éliminer cette pauvreté avant le tournant du millénaire.

Le rapport estime qu'on ne peut imputer la situation actuel-

le à la récession de 2008 puisque la taille de l'économie canadienne a doublé depuis l'adoption de la résolution, alors que le revenu des familles au bas de l'échelle est demeuré pratiquement inchangé.

C'est donc dire que l'écart entre familles riches et pauvres ne cesse de grandir, laissant dans son sillage un nombre in-

acceptable d'enfants pauvres.

Dans ce contexte, Campagne 2000 note qu'il ne faut guère s'étonner de constater que près de deux utilisateurs de banques alimentaires sur cinq (38 %) sont des enfants, bien qu'ils ne représentent que 22 % de la population.

La Presse canadienne

Prêts pour affronter l'hiver?

40%

de rabais*

sur articles sélectionnés!

Montréal
1567, rue St-Denis

Laval
2280, aut. Chomedey

Montréal
141A, Avenue Atwater

Outlet St-Sauveur-des-Monts
100, rue Guidon, suite D

depuis 30 ans

chlorophylle

www.chlorophylle.com

*DANS LES BOUTIQUES CHLOROPHYLLE PARTICIPANTES. Offre valide sur articles sélectionnés, à prix régulier. Ne peut être jumelée à aucune autre offre ou promotion.

ACTUALITÉS

91,3
fm
www.RADIOVM.COM

TEMPS LIBRE
lundi au vendredi
16h30 à 18h00



Le preux chevalier



MICHEL DAVID

Les choses changent vite en politique. Il y a à peine deux semaines, Jean-Marc Fournier était qualifié de « pantin » par l'opposition pour son triste rôle dans le lancement chaotique de la commission Charbonneau. Depuis, il s'est transformé en preux chevalier qui a enfoncé sa Rossinante pour combattre vaillamment le dragon conservateur jusque dans son antre.

M. Fournier n'avait sûrement pas la naïveté de croire qu'il pourrait convaincre le gouvernement Harper d'adjoindre le projet de loi C-10 sur la justice criminelle, ou à tout le moins de prendre le temps de l'examiner plus longuement.

Il s'est heurté à un mur, mais il faut reconnaître que, dans les circonstances, il a fait tout ce qu'on pouvait raisonnablement attendre d'un ministre de la Justice provincial. Sa défense du « modèle québécois » de réinsertion des jeunes contrevenants était très éloquent.

« Je ne reconnais pas le Canada que je connais dans ce genre de décision là », a-t-il lancé mardi, à l'issue de sa rencontre avec son homologue fédéral, Rob Nicholson. Il fallait que la frustration soit grande pour arracher ce cri du cœur à un fédéraliste aussi inconditionnel.

Il aurait cependant mieux fait d'utiliser l'imparfait. Le pays que M. Fournier connaissait a entrepris une métamorphose qui s'éloigne de plus en plus des « valeurs » québécoises. L'image d'un pays *tough on crime* fait aussi partie de la nouvelle identité que Stephen Harper entend donner au Canada.

Même si le Québec, qui a la responsabilité d'appliquer le Code criminel sur son territoire, tentait de contourner les nouvelles règles, comme les propos tenus par le premier ministre Charest peuvent le laisser croire, celles-ci finiront inévitablement par déteindre sur le système judiciaire.

◆ ◆ ◆
Il est vrai que le gouvernement Harper est animé par un esprit — celui du défunt Reform Party — auquel de nombreux Canadiens demeurent réfractaires. Les objections soulevées par d'autres gouvernements provinciaux étaient cependant moins de l'ordre des valeurs que de celui des finances. Si Ottawa acceptait de compenser les provinces pour les dépenses additionnelles qu'occasionnera l'application de la nouvelle loi, l'affaire serait vite réglée.

Les conservateurs n'ont pas pris le pouvoir à la faveur d'un coup d'Etat. Même s'il avait quitté le service de Michael Ignatieff avant les dernières élections fédérales, il n'a pas dû échapper à M. Fournier qu'ils ont obtenu une très nette majorité de sièges au Canada anglais, y compris en Ontario, alors que M. Harper n'avait pas caché ses intentions en matière de justice criminelle, bien au contraire.

Le premier ministre Charest avait interprété les résultats de l'élection fédérale du 2 mai comme une démonstration de la « capacité des Québécois d'insuffler à la politique canadienne une nouvelle orientation ».

Puisque le Parti conservateur ne détenait plus que six sièges au Québec, il estimait assez paradoxalement que le gouvernement désormais majoritaire de M. Harper « devrait porter une attention particulière aux enjeux du Québec ».

Force est de constater qu'il avait tout faux. Le résultat du 2 mai semble plutôt être de permettre à M. Harper d'imposer une nouvelle orientation idéologique au Québec en se fichant éperdument de ce qu'il peut penser.

Objectivement, la présence d'un fort contingent de souverainistes à la Chambre des communes servait bien le gouvernement Charest, tout fédéraliste qu'il soit. Elle constituait une sorte d'avertissement pour ceux qui pouvaient être tentés d'abuser de la force du nombre. Depuis le 2 mai, il n'y a plus aucun garde-fou. D'autant moins que le PQ semble condamné au même sort que le Bloc. Pourquoi M. Harper se gênerait-il?

Qu'importe l'avis des experts ou les conclusions des études qui vont à l'encontre des dispositions du projet C-10? Comme l'a dit Amir Khadir, on ne peut pas s'attendre à ce qu'un gouvernement dont le ministre de la Science est un créationniste leur accorde la moindre valeur.

◆ ◆ ◆
Comme il était prévisible, le débat d'hier après-midi à l'Assemblée nationale a pris rapidement une tournure constitutionnelle, avec son cortège habituel d'accusations. D'un côté, ceux qui sont à plat ventre devant Ottawa; de l'autre, ceux qui cherchent à provoquer des crises politiques pour promouvoir le projet souverainiste. Du coup, le beau consensus des derniers jours a volé en éclats.

Il était évidemment hors de question pour les libéraux de s'associer à la motion péquiste qui réclamait le transfert au Québec de l'entière juridiction sur la justice criminelle. Le député de Laurier-Dorion, Gerry Sklavounos, s'est cependant aventuré sur un terrain glissant en laissant entendre qu'un Code criminel propre au Québec en ferait une destination de choix pour les criminels.

Le premier ministre Charest n'a pas mis de temps à renvoyer la balle à... François Legault, dont le programme est une apologie des limbes constitutionnels. La fusion de la Coalition Avenir Québec (CAQ) et de l'Action démocratique du Québec (ADQ) n'est pas encore officielle, mais les aspirants au caucus caquiste ont préféré jouer de prudence. Seul Gérard Deltell a voté contre la motion du PQ. Tous les autres brillaient par leur absence.

mdavid@ledevoir.com

Joe Oliver accuse le NPD de trahison

Le ministre des Ressources naturelles affirme que le parti « travaille contre l'intérêt national » dans le dossier des sables bitumineux

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Le gouvernement conservateur a accusé une fois de plus le Nouveau Parti démocratique de trahison dans le dossier des sables bitumineux. Cette fois, il reproche à l'opposition officielle d'avoir rencontré un député grec au Parlement européen qui se plaint du lobbyisme canadien visant à convaincre l'Europe de ne pas considérer le pétrole albertain comme plus polluant que les autres.

« Pour une seconde fois, le NPD travaille contre l'économie canadienne et les emplois. Ils tiennent une séance en appui à la Directive européenne sur la qualité des carburants qui est non scientifique, qui est discriminatoire envers les sables bitumineux, les pénalise, les stigmatise. Le NPD travaille contre l'intérêt national canadien », a lancé hier le ministre des Ressources naturelles, Joe Oliver. La semaine dernière, le gouvernement s'en était pris au NPD parce que deux députés s'étaient rendus à Washington pour rappeler aux Américains que le Canada n'était pas unanimement favorable à la construction du gazoduc Keystone.

Un député européen

À l'origine de la sortie de M. Oliver cette fois se trouve la visite du député européen Kriton Arsenis, très actif en Europe sur le front des changements climatiques. À l'invitation du groupe cana-

dien Réseau Action Climat, il est venu à Ottawa expliquer à quelques députés la Directive européenne sur la qualité des carburants. Cette directive a pour objectif de réduire de 6 % d'ici 2020 par rapport à 2010 l'empreinte carbone des carburants fossiles utilisés en Europe. Aux fins de calcul de cette directive, le pétrole provenant des sables bitumineux serait considéré comme 22 % plus polluant que le pétrole brut, soit une valeur par défaut de GES de 107 grammes d'équivalent CO₂ par mégajoule (CO₂ eq/MJ) contre 87,5.

M. Arsenis rejette la critique du ministre Oliver. « Cette loi n'est pas contre le Canada, elle n'est pas contre les sables bitumineux. Les sables bitumineux ne tiennent que sur une ligne dans un projet de loi très technique qui fait plus de 30 pages », explique-t-il au Devoir. D'autres produits obtiennent une cote encore pire, dont le pétrole de schiste (131,3), pourtant produit en Europe. Il répète que ces cotes ont été attribuées sur la base d'études établissant les émissions de GES d'un produit pétrolier « du puits jusqu'au réservoir ». Un mécanisme sera en outre instauré pour permettre aux producteurs de faire baisser leur cote s'ils améliorent leurs procédés.

Le député européen s'inquiète du lobbyisme du gouvernement canadien qui a cours pour faire dérailler cette Directive. « Vous ne pouvez pas

faire du lobbyisme auprès d'un État souverain pour le faire changer ses législations internes. L'Union européenne tente de faire le bien, de répondre aux attentes de ses citoyens qui veulent des actions sur le front des changements climatiques. »

M. Arsenis a rencontré le chef intérimaire du NPD, Nycole Turmel, ainsi qu'une poignée de députés néodémocrates, dont Megan Leslie. Il a aussi rencontré le chef du Parti vert, Elizabeth May, ainsi que la députée libérale Kristy Duncan.

Megan Leslie se demande « pourquoi il serait acceptable que le gouvernement conservateur envoie des lobbyistes à l'Union européenne et aux États-Unis pour promouvoir quelque chose, mais si quel qu'un se prononce contre auprès d'un membre du Congrès ou du Parlement européen, ce serait une mauvaise chose. Tout d'un coup, on ne pourrait plus avoir de débat. Ce serait traître. C'est ridicule ». La députée note qu'il y a à peine quelques années, le Canada n'aurait pas pu parler de sables bitumineux ou de gazoduc « sans prononcer le mot climat ». Toutes ces attaques contre le NPD, selon elle, « visent à détourner l'attention » de l'absence de plan canadien pour réduire ses émissions de GES.

Le Devoir



Joe Oliver



MAURICIO LIMA AGENCE FRANCE-PRESSE

Le rapport met l'accent sur la nécessité d'amorcer une importante réduction des émissions des secteurs de l'aviation et du transport maritime, qui rejettent 5 % des émissions anthropiques.

Conférence climatique de Durban

Objectif: reprendre le contrôle du climat mondial

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les Nations unies ont défini hier en termes très clairs l'enjeu ainsi que le baromètre de la prochaine conférence sur les changements climatiques, qui commence en fin de semaine à Durban, en Afrique du Sud.

En effet, un rapport émanant du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUÉ) indique que les pays présents devront se partager un fardeau de réduction de gaz à effet de serre (GES) de 6 à 12 milliards de tonnes (Gt) par année s'ils veulent toujours limiter la hausse du climat à 2 °C avec un niveau de fiabilité de 66 %.

Malgré les avertissements contenus dans plusieurs études récentes, qui indiquent que l'humanité aurait soit dépassé ou qu'elle serait sur le point de dépasser ce seuil critique d'ici 10 ans, l'étude onusienne affirme que le contrôle du climat planétaire demeure « possible d'un point de vue économique et technologique ». Reste à savoir si l'atteinte de cet objectif demeure possible... politiquement.

Saluant la sortie de cette étude, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a déclaré hier que ce rapport « révèle que nous avons beaucoup de choses

à faire, à la fois en matière d'ambition et de politique, mais également que l'écart peut encore être réduit si nous agissons maintenant. C'est un message d'espoir et une forte incitation à passer à l'action. »

L'efficacité énergétique

La réalisation de cette étude, « Bridging the Emissions Gap », est le résultat du travail d'une équipe de 55 chercheurs, issus de 28 groupes spécialisés répartis dans 15 pays. Ces derniers concluent que la réduction nécessaire des émissions au niveau de sécurité de 2 °C passe par un accroissement important de l'efficacité énergétique dans tous les domaines, de l'immobilier aux transports, en passant par l'utilisation du territoire, ainsi que par un recours accru aux énergies renouvelables et la substitution des combustibles fossiles par des combustibles renouvelables.

Le rapport met aussi l'accent sur la nécessité d'amorcer une importante réduction des émissions des secteurs de l'aviation et du transport maritime, qui ont échappé jusqu'ici aux politiques nationales en raison de la nature transfrontalière de leurs activités. Mais, selon le rapport, ces secteurs épargnés jusqu'ici rejettent 5 % des émissions anthropiques. Dans l'état actuel

de la technologie, les experts estiment que ces deux secteurs pourraient réaliser des réductions de 2,5 Gt de GES par année d'ici 2020 par une amélioration de leur efficacité énergétique, par l'utilisation de nouveaux carburants et par une réduction de la vitesse, une « solution simple et prometteuse », souligne le rapport.

Dans le scénario le plus optimiste, soit celui où le protocole de Kyoto est prolongé à Durban et celui où les 42 pays qui se sont engagés à réaliser des réductions volontaires dans l'intention de Copenhague, il faudrait retrancher 6 Gt par an pour stabiliser les émissions d'origine humaine à 44 Gt d'ici 2020. Il faudrait ensuite les réduire progressivement de 50 % par rapport au niveau de 2005 d'ici 2050.

Mais si Kyoto était rejeté par ses signataires à Durban, comme le Canada se propose de le faire, et si les engagements de Copenhague demeurent lettre morte, y compris le versement de 100 milliards de dollars par an aux pays en développement pour financer leur participation, l'écart à combler pour contrôler le climat planétaire pourrait atteindre 11 Gt, voire 12 Gt, ont calculé les chercheurs.

Le Devoir

Clement nie avoir modifié le procès-verbal de son témoignage

MARIE VASTEL

Ottawa — Le NPD est revenu à la charge dans sa croisade contre le ministre Tony Clement. Nouveaux documents à l'appui, les néodémocrates l'ont accusé d'avoir menti en comité parlementaire, où il devait s'expliquer quant à son rôle dans la distribution de fonds liés au sommet du G8 qu'accueillait sa circonscription à l'été 2010. Et ils affirment que le procès-verbal de cette réunion houleuse a de surcroît été modifié. Mais le ministre assure qu'il n'y est pour rien.

Lors de la réunion parlementaire du 2 novembre dernier, M. Clement s'est fait demander par le néodémocrate Charlie Angus s'il acceptait de fournir des documents portant sur la sélection des projets qui ont reçu une part des 50 millions de dollars attribués dans le cadre du sommet. Dans l'enregistrement vidéo et la version préliminaire du procès-verbal de la rencontre, le ministre répond à deux reprises: « certainement ». Mais dans la version définitive, celle qui est conservée dans les dossiers du Parlement, le terme a disparu. Le reste de la réponse du ministre est rapporté, mais les deux « certainement » n'y sont plus.

« Qui est allé, par après, faire effacer ces mots-là? », a questionné M. Angus, en accusant à demi-mot le ministre et son équipe.

Car selon les règles parlementaires, « les députés — ou leurs représentants autorisés [...] peuvent proposer de corriger des erreurs ou d'apporter des changements mineurs [avant la transcription finale], mais ne peuvent pas modifier de manière substantielle le sens de leurs propos ». Mais ils ne peuvent que rectifier leurs propres paroles, a souligné M. Angus.

Or, M. Clement a rétorqué en après-midi qu'il n'y était pour rien et il a demandé au président des Communes de faire enquête pour élucider le mystère. « Des députés du NPD ont insinué que j'ai fait ces changements. Ni moi ni l'un de mes employés ne l'avons fait », a-t-il certifié en Chambre, en déplorant ces « allégations sans fondement et scandaleuses ». Le ministre n'a cependant pas précisé s'il prévoyait toujours ou non fournir les documents demandés, et qu'il avait accepté de remettre au comité lors de la rencontre.

De nouveaux documents

Muni de nouveaux documents obtenus auprès des municipalités en vertu de la Loi sur l'accès à l'information, le NPD a en outre accusé Tony Clement, qui était à l'époque du G8 à l'Industrie, d'avoir caché d'autres informations quant à sa participation dans la sélection de projets d'infrastructures financés en marge du sommet de Muskoka.

M. Clement avait plaidé en comité n'avoir joué qu'un rôle de « coordonnateur », en faisant le relais sans intervenir entre les maires des municipalités désireuses d'obtenir un financement et le ministre des Infrastructures, à l'époque dirigé par John Baird.

Mais un courriel envoyé en mars 2009 par la directrice du bureau de circonscription de M. Clement, déniché par les néodémocrates, détaille aux maires les critères de sélection pour que leur projet soit retenu en vertu du fonds gouvernemental. Sondra Read les invite ensuite à lui renvoyer leurs soumissions, en expliquant qu'elle les enverra à son tour à l'agence de développement économique FedNor (qui relève du ministère de l'Industrie que dirigeait M. Clement à l'époque), et non à Infrastructures Canada.

Le ministre argue depuis le début de cette affaire que ni lui ni son ministère n'ont participé à la sélection des 32 projets qui ont au final reçu un financement totalisant 50 millions.

Le Devoir

ACTUALITÉS

Projet de loi C-10

Le PQ réclame de rapatrier le droit criminel

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — L'idée de rapatrier au Québec le droit criminel n'a — théoriquement — rien de farfelu, selon des constitutionnalistes. C'est ce que le Parti québécois, Québec solidaire et des indépendants ont réclamé en vain hier dans une motion finalement battue à 59 contre 39. Celle-ci était déposée dans la foulée du débat sur le projet de loi C-10 du gouvernement Harper sur le droit criminel, combattu par le gouvernement Charest.

Aux États-Unis, chaque État a son droit criminel, note Patrice Garant, professeur de droit émérite de l'Université Laval, «c'est pour cette raison que certains ont encore la peine de mort». Il existe certaines lois criminelles fédérales américaines, «mais le Code criminel de base appartient à chaque État». Les Pères de la Confédération canadienne, en



Le ministre Jean-Marc Fournier a accusé l'opposition de vouloir, par ce débat, détourner le front commun qu'il a bâti au Québec.

1867, auraient voulu faire du Code criminel un «facteur d'unité» inspiré du droit anglais, note M. Garant, tout en en accordant «étrangement» l'administration aux provinces.

Il ne faut pas oublier le cas de

l'Écosse, indique le politologue Marc Chevrier, de l'UQAM. Elle a perdu son Parlement en 1707, mais a «néanmoins conservé son droit civil et criminel». Il n'y a pas que les fédérations où les lois criminelles diffèrent selon les terri-

toires. Dans la revue *Argument* en 2010, il se surprenait qu'«en dépit des nombreux désaccords observés entre le Québec et le reste du Canada sur les questions criminelles et pénitentiaires», peu de voix se soient élevées ici, même chez les souverainistes, pour réclamer le droit criminel. Dans son programme de gouvernance souverainiste de 2011, le PQ ne le réclame pas.

Pendant le débat sur la motion hier après-midi, le ministre de la Justice, Jean-Marc Fournier, a accusé l'opposition de vouloir, par ce débat, détourner le front commun qu'il a bâti au Québec. Le ministre a aussi reproché à l'opposition d'avoir laissé entendre que l'ensemble du Canada était favorable à C-10. Cet ancien conseiller de l'ex-chef libéral Michael Ignatieff soutient que le gouvernement Harper «n'a pas l'appui de tous les Canadiens, bien au contraire». Au reste, C-10 n'est que «temporaire», a

indiqué M. Fournier, et sera corrigé dans un avenir proche parce que la loi ne «fonctionnera pas». À la période de questions plus tôt, le premier ministre Jean Charest a dénoncé «l'exaltation de la souveraineté» par la chef péquistre Pauline Marois et a soutenu que «les Québécois sont parfaitement à l'aise à l'idée qu'ils sont à la fois Québécois et Canadiens».

Quant à la Coalition Avenir Québec de François Legault, elle s'est dite opposée au projet de loi C-10 hier. Mais «pas de là à revendiquer des pouvoirs en matière de justice. Ça sent un peu l'improvisation du PQ», a soutenu Jean-François Del Torchio, porte-parole de la CAQ. Le chef de l'Action démocratique du Québec, Gérard Deltell, a voté contre la motion hier. À Ottawa hier soir, le comité devait terminer son étude du projet de loi C-10.

Le Devoir

SANTÉ

Bolduc nargue l'ADQ

ROBERT DUTRISAC

Québec — Le ministre de la Santé et des Services sociaux, Yves Bolduc, a dénoncé hier les adéquistes qui s'apprentent, selon lui, à renoncer à leurs positions fondamentales en matière de santé afin de se joindre à la Coalition Avenir Québec.

Dans les négociations qui ont cours à l'heure actuelle entre le chef de l'Action démocratique du Québec, Gérard Deltell, et le chef autodésigné de la CAQ, François Legault, on proposerait aux adéquistes d'accepter une formule où «le privé serait au service du public en santé», selon *La Presse*. «Il faudrait juste qu'ils se réveillent et voient que c'est déjà ça qu'on fait actuellement», a fait observer Yves Bolduc.

Le ministre a rappelé qu'à l'heure actuelle, les cliniques privées fournissent des soins qui sont payés par le régime public. Le programme adéquiste prévoit la mise sur pied d'un système mixte où les médecins seraient payés par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), comme c'est le cas présentement, pour pratiquer dans le système public; ils pourraient toutefois avoir simultanément une pratique privée où les patients paieraient les soins. Cette mixité de pratique est interdite dans le système actuel.

«On voit que les caquistes ont réussi à gagner sur les adéquistes», a dit Yves Bolduc. C'est l'abandon complètement de la vision adéquiste en santé.»

Lors de la période de questions à l'Assemblée nationale, Yves Bolduc est revenu sur le sujet en mettant en doute les convictions du député indépendant Eric Caire en matière de santé. «Le député va-t-il faire comme l'ADQ et renier tout son engagement qu'il faisait par rapport à tout le privé?», a demandé Yves Bolduc dans le français laborieux qui le caractérise. Le ministre s'est voulu moqueur après qu'Eric Caire eut mentionné le nom du président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), le Dr Gaëtan Barrette, que l'on associe à la CAQ. Qui du député de Chutes-de-la-Chaudière, Marc Picard, qui du député de La Peltre, qui de l'ADQ «est le cocu des caquistes?» a lancé Yves Bolduc.

Le Devoir

Le Devoir

Des députés demandent des mesures contre les briseurs de grève

Québec — Le gouvernement doit s'empresser de modifier la loi antibriseurs de grève afin d'assurer le rapport de force des travailleurs, estime la quasi-totalité des députés de l'opposition.

La demande est venue hier de la députée indépendante Louise Beaudoin, qui a réclamé l'adoption d'un projet de loi du Parti québécois à ce sujet.

Avec l'appui du PQ, de Québec solidaire et d'autres députés indépendants, Mme Beaudoin a tenté de forcer la main du gouvernement, qui a cependant rejeté le dépôt d'une motion à ce sujet.

«La notion d'établissement, tout le monde le sait, tout le monde le dit, elle est désuète, obsolète, quand on pense aux nouvelles technologies et quand on pense à ce que ça signifie que de travailler virtuellement», a-t-elle dit.

Mme Beaudoin a réclamé l'appel du projet de loi

399 le jour même du dépôt d'un rapport d'une commission parlementaire qui s'est penchée sur la problématique des briseurs de grève dans le contexte du lockout au *Journal de Montréal*. Les députés membres de la commission ont unanimement recommandé que le ministère du Travail modernise les notions d'établissement et d'employeur prévues dans le Code du travail.

Lors d'un débat en Chambre suivant le dépôt du rapport, le député libéral Guy Ouellette a souligné l'unanimité des parlementaires sur la nécessité de moderniser cet aspect du Code du travail, compris dans l'article 109.1. Mais M. Ouellette a soutenu que le projet de loi 399, qui ne compte qu'un seul article, n'était qu'une ébauche.

La Presse canadienne

Robert Lafrenière nie avoir joué un rôle dans l'octroi d'un permis de port d'arme à Luigi Coretti

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Robert Lafrenière, maintenant le patron de l'UPAC, soutient ne pas avoir participé à la rencontre entre Jacques Dupuis et le patron de la firme BCIA, Luigi Coretti, lorsque ce dernier avait réclamé un permis de port d'arme, en 2008. C'est ce que la porte-parole de l'Unité permanente anticorruption, Nathalie Pitre, a certifié hier au *Devoir*. À l'époque de la fameuse rencontre, M. Dupuis détenait le portefeuille de la Sécurité publique (MSP), alors que

Robert Lafrenière en était le sous-ministre adjoint. Depuis deux jours en Chambre, le critique de l'opposition Stéphane Bergeron souligne qu'à l'époque, M. Lafrenière était «responsable de la sécurité privée». Il a donc demandé au ministre actuel, Robert Dutil, si M. Lafrenière a joué un rôle dans l'affaire trouble du permis de port d'arme à M. Coretti; permis refusé dans un premier temps, mais accordé après sa rencontre avec M. Dupuis. La firme BCIA a fait faillite l'an dernier et plusieurs des personnages l'ayant approchée ont

démisionné, dont l'ancien chef du SPVM Yvan Delorme et l'ancien ministre Tony Tomasi, qui a été formellement accusé d'abus de confiance et de fraude envers le gouvernement. Quant à Mme Pitre de l'UPAC, elle a insisté pour dire que le MSP avait à l'époque un rôle à jouer pour ce qui est des permis d'exploitation des agences de sécurité. «Mais pas pour les permis de port d'arme, qui relevaient du contrôleur des armes à feu de la Sûreté du Québec.»

Le Devoir

Le Devoir

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

630-A RUE CATHCART, CENTRE-VILLE MONTRÉAL (514) 866-3876



ROLEX

Échangeur Turcot

Entraves majeures dans l'échangeur à compter du 25 novembre

Au cours du prochain mois, le ministère des Transports poursuivra les travaux de réfection de l'échangeur Turcot.

Ces travaux occasionneront les entraves suivantes :

Bretelle menant de l'autoroute 15 en direction nord à l'autoroute 720 en direction est (vers le centre-ville)

- Fermeture complète de longue durée de 23 h le vendredi 25 novembre jusqu'au vendredi 23 décembre.

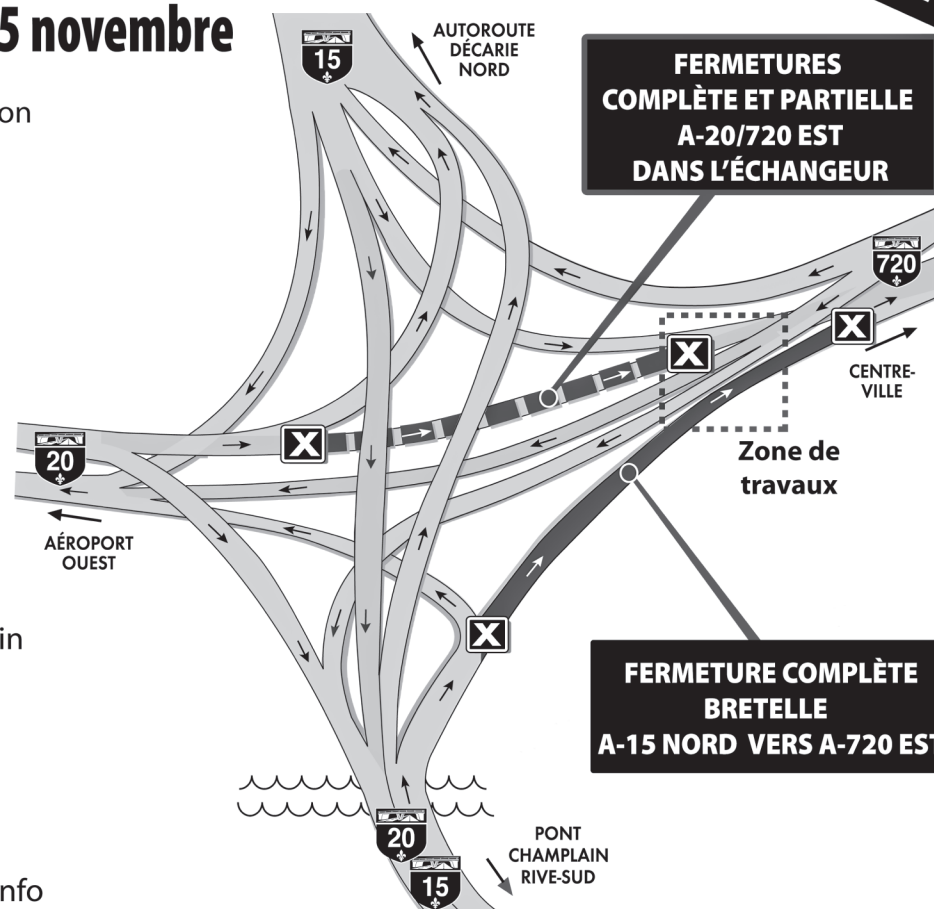
Autoroute 20/720 en direction est dans l'échangeur

- Fermeture complète de 23 h le vendredi 25 novembre à 6 h 30 le dimanche 27 novembre.
- Fermeture partielle de longue durée (voie de droite fermée) du dimanche matin 27 novembre au vendredi 23 décembre.

D'autres fermetures de nuit sont à prévoir cette fin de semaine.

Pour connaître les entraves quotidiennes, consultez le site Internet www.quebec511.info

RISQUE DE CONGESTION



Composez le 511 ou consultez le www.quebec511.info
Pour commentaires : dtim.commentaires@mtq.gouv.qc.ca

Transports Québec

ACTUALITÉS

Il y aura moins d'élus à Québec et à Longueuil

Le ministre Lessard accepte les propositions des deux municipalités

JEANNE CORRIVEAU

Le ministre des Affaires municipales, Laurent Lessard, exaucera le vœu du maire de Québec, Régis Labeaume, et de la mairesse de Longueuil, Caroline St-Hilaire, qui souhaitent réduire le nombre d'élus dans leurs villes respectives.

Malgré sa réticence initiale, le ministre s'est laissé convaincre par le maire Labeaume de faire passer de 27 à 21 le nombre d'élus municipaux à Québec. À compter de 2013, quatre des six arrondissements ne comptent plus que trois conseillers. «J'avais des préoccupations concernant le bon fonctionnement des conseils d'arrondissement», a expliqué M. Lessard hier. «Ce qui me rassurait, c'est qu'ils fonctionnent souvent à quatre. On a regardé les procès-verbaux des dernières années. Dans la nature des responsabilités, il m'a dit qu'en général, ça n'a pas causé de problème. [...] On est capables d'aller de l'avant là-dedans.»

De son côté, la mairesse de Longueuil a proposé de réduire de 26 à 15 le nombre d'élus au conseil municipal. Cette réforme fera en sorte qu'un seul des trois conseillers de l'arrondissement de Greenfield Park siègera au conseil municipal de Longueuil alors que les deux autres deviendront des conseillers d'arrondissement. «Avec le modèle de Greenfield Park, ma préoccupation, c'était de ne pas créer

un précédent, a commenté le ministre hier. *La Ville de Sherbrooke a ce mode de fonctionnement pour le secteur de Lennoxville. [...] Je crois qu'on va avoir la latitude d'aller de l'avant.*»

Le ministre Lessard entend intégrer ces modifications au projet de loi omnibus qui doit être adopté d'ici le 9 décembre par l'Assemblée nationale.

Ces réformes, qui sont censées générer des économies, sont loin de plaire aux élus de l'opposition dans les deux villes concernées. À Québec, la conseillère indépendante Anne Guérette a déploré l'absence de débat dans ce dossier. Selon elle, des fusions d'arrondissements auraient dû être envisagées pour réduire les iniquités entre les différents secteurs de la ville. «Dès le départ, on s'est fait imposer un nombre d'élus par le maire Labeaume. On n'a pas eu l'occasion de discuter en profondeur de l'amélioration de la gouvernance», a-t-elle expliqué.

À Longueuil, le conseiller Robert Myles, dans Greenfield Park, n'entend pas jeter l'éponge et continuera de recueillir des noms pour sa pétition demandant aux députés de ne pas entériner la réforme de Mme St-Hilaire. «C'est injuste pour Greenfield Park, car l'arrondissement n'aura qu'une seule voix au conseil municipal», a-t-il dit.



Régis Labeaume



Caroline St-Hilaire

Le Devoir

EN BREF

Champion de la petite enfance

Avec un score de 10 sur 15, le Québec se hisse en tête de l'Index de l'éducation de la petite enfance, un nouvel outil de mesure développé par les auteurs de l'étude pancanadienne «Le point sur la petite enfance», Margaret Norrie McCain, feu J. Fraser Mustard et Kerry McCuaig. Celui-ci cote une vingtaine de variables regroupées en cinq grandes catégories: gouvernance intégrée, financement, accès, environnement d'apprentissage et responsabilité. Le Québec est suivi de l'Île-du-Prince-Édouard (9,5), du

Manitoba (7,5), de l'Ontario (6,5), de la Nouvelle-Écosse (5), la Colombie-Britannique (4,5), le Nouveau-Brunswick (4,5), la Saskatchewan (4,5), l'Alberta (3) et Terre-Neuve-et-Labrador (1,5). — *Le Devoir*

Procès Shafia: une ado suicidaire

Kingston — Une des adolescentes Shafia avait confié aux autorités de son école et à la protection de la jeunesse avoir tenté de se suicider en raison des pressions qu'elle subissait pour porter le hijab, et parce qu'elle était mise à l'écart par sa famille. Au procès pour meurtres, hier, à

Kingston, la directrice adjointe de son école a affirmé qu'un an avant son décès, Sahar Shafia, alors âgée de 16 ans, lui avait dit qu'elle subissait des pressions pour porter le foulard, et qu'elle était «psychologiquement rejetée» par ses parents, qui lui avaient à peine adressé la parole depuis huit mois. Josée Fortin a aussi raconté au tribunal que Sahar se disait victime de violence de la part de son frère aîné, et affirmait que ses parents voulaient qu'elle abandonne l'école. Selon Mme Fortin, l'adolescente aurait alors consommé des pilules afin de mettre fin à ses jours. «J'en ai eu assez», lui avait dit Sahar. «Je voulais mourir.» — *La Presse canadienne*

LE MONDE EST PETIT NOUS VOYONS GRAND

PLEINS FEUX SUR LE LEADERSHIP ET LA RÉUSSITE

L'UNIVERSITÉ CONCORDIA CONFÈRE TROIS DOCTORATS HONORIFIQUES



ROBERT COURTEAU

Chef de file de renommée mondiale, le Montréalais Robert Courteau est président de la division nord-américaine de la multinationale SAP depuis janvier 2011. Il était auparavant président de SAP Canada, dont il a doublé la clientèle.

Titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Concordia, M. Courteau siège au conseil d'administration de Jeunes entreprises, pour qui il a aussi été bénévole. Il fait par ailleurs partie du comité exécutif de l'Association canadienne de la technologie de l'information.



XAVIER-HENRI HERVÉ

Président de Mechtronix Systems inc., Xavier-Henri Hervé est responsable de la gestion et de la restructuration de cette division principale de Mechtronix World Corp. Véritable innovateur dans le secteur de la simulation de vol, il témoigne d'un sens des affaires qui s'est révélé essentiel dans le développement d'une des entreprises enregistrant la croissance la plus rapide en matière de solutions de formation au vol.

M. Hervé a auparavant travaillé pour CAE, Bombardier et Oracle Corporation. En plus d'un baccalauréat en génie mécanique de l'Université Concordia, il possède un MBA de l'INSEAD, en France.



KATHY REICHS

Anthropologue judiciaire, Kathy Reichs est également l'auteure à succès de plus d'une dizaine d'ouvrages, notamment *Déjà Dead*, roman à suspense primé. Elle est en outre membre de l'équipe de production de la série télévisée *Bones*, qui s'inspire de ses écrits.

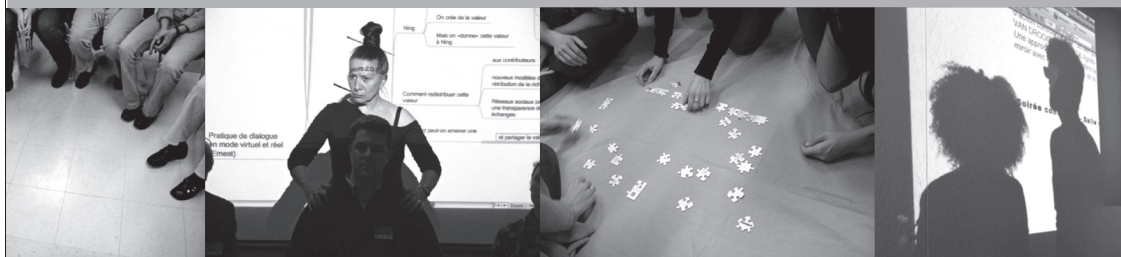
M^{me} Reichs est consultante pour le Laboratoire de sciences judiciaires et de médecine légale du Québec et membre du Conseil consultatif des Services nationaux de police du Canada. Actuellement professeure à l'Université de la Caroline du Nord à Charlotte, elle est titulaire d'une maîtrise et d'un doctorat de l'Université de Northwestern, à Chicago.



concordia.ca

SYMPOSIUM INTERNATIONAL

MÉDIATION ARTISTIQUE & INNOVATION MANAGÉRIALE



5•6 décembre 2011, ESPACE LA FONTAINE

COMMENT L'ART PEUT-IL CONTRIBUER À RÉENCHANTER L'ENTREPRISE?

PARTICIPEZ À DEUX JOURS DE RÉFLEXION ET D'ÉCHANGES SUR DES PRATIQUES DE GESTION CRÉATIVES ET INNOVANTES

EN CONFÉRENCE PLÉNIÈRE

GIOVANNI SCHIUMA, professeur en innovation managériale,

Università della Basilicata (Italie). Auteur : *The Value of Arts for Business*

ANNE PÄSSILÄ, éducatrice artistique et professeure, Lahti School of Innovation (Finlande)

MASSIMO GUERRERA, artiste plasticien et performeur,

participant à la Triennale québécoise 2011

LAURENT SIMON, professeur en management et

cofondateur du groupe de recherche *Mosaic*, HEC Montréal

EXPLOREZ LES COULISSES DE L'INNOVATION AVEC DES ARTISTES, DES GESTIONNAIRES ET DES CHERCHEURS

lacultureenentreprise.ca/symposium


UQÀM

CRISES



Patrimoine canadien Canadian Heritage

OPTEZ POUR L'EXCELLENCE EN GOUVERNANCE

> DEVENEZ ADMINISTRATEUR DE SOCIÉTÉS CERTIFIÉ (ASC)

Seul programme de certification universitaire en gouvernance | Reconnu par huit ordres et organismes professionnels | Formation de haut niveau menant à la désignation ASC | Cheminement flexible | Équivalence au niveau national | Réservé aux administrateurs et hauts dirigeants

Prochaines formations

Québec 2, 3, 4 février 2012 | Montréal 29, 30, 31 mars 2012

Renseignements et inscription
418 656-2630 | www.cas.ulaval.ca



> CLIQUEZ SUR UN ADMINISTRATEUR DE CHOIX

Consultez la Banque des ASC

La référence pour le recrutement d'ASC | 427 profils de compétences | Une variété d'expertises et de secteurs d'intervention | Recherche facile selon plusieurs critères

www.BanqueAdministrateurs.com



COLLÈGE DES ADMINISTRATEURS DE SOCIÉTÉS



Faculté des sciences de l'Administration



Caisse de dépôt et placement du Québec



AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Ministère du Conseil exécutif Québec

ÉDITORIAL

Gouvernement fédéral

Où est l'opposition ?

Le ministre de la Justice du Québec, Jean-Marc Fournier, est revenu député d'Ottawa où il était allé défendre ses propositions d'amendement au projet C-10 touchant les jeunes contrevenants. Il a fait chou blanc, tout comme plus tôt son collègue Robert Dutil, qui voulait récupérer les données du registre des armes d'épaule que les conservateurs s'apprêtent à détruire. Peut-être auraient-ils eu plus de succès si l'opposition aux Communes avait été là pour les appuyer vigoureusement.

I ne faut pas se surprendre, disent plusieurs observateurs, de cette intransigence désinvolte du gouvernement Harper. Il fait ce qu'il a dit qu'il ferait. Son propos en campagne électorale était sans ambiguïtés. Cela est vrai. Toutefois, faut-il pour autant qu'au moment de passer de la parole aux actes il refuse de débattre de ses projets de loi et de leurs impacts sociaux, comme il l'a fait avec les ministres Fournier et Dutil?

Tout majoritaire soit-il, ce gouvernement n'a pas été élu par une majorité de Canadiens. Cela devrait l'obliger au respect de l'opinion des autres. C'est d'ailleurs ce que Stephen Harper avait dit qu'il ferait lorsque dans l'enthousiasme de sa victoire il avait promis de gouverner pour tous. Sauf que le pouvoir enivre et conduit à des excès dans son exercice. À le voir aller, il y a lieu de craindre que ce gouvernement développe une dépendance à cet égard.

L'absolutisme des gouvernements ne peut être tempéré que par une opposition parlementaire vigoureuse. Or, ce qu'illustre l'adoption à toute vapeur des projets de loi sur les jeunes contrevenants et sur le registre des armes à feu est la faiblesse de ce contrepois. Il est juste de dire que les partis d'opposition actuels affrontent une situation inédite. Le rapport de force qui leur était favorable tant que ce gouvernement était minoritaire est inversé. En plus, leur position est aussi inversée.

Le Parti libéral et le Bloc québécois sont devenus des tiers partis qui se cherchent, tandis que le NPD, confiné à ce rôle pendant 50 ans, se retrouve opposition officielle avec des députés sans expérience. Résultat, Jean-Marc Fournier n'a pu compter sur un appui actif de l'opposition qui, à la période de questions, aurait pu mettre le gouvernement sur la sellette.

Il est faux de prétendre que l'opposition ne peut rien parce que le gouvernement est majoritaire. En témoigne la petite victoire obtenue par le NPD, dont l'obstruction parlementaire a forcé les conservateurs à retirer leur bâillon sur le projet de loi C-10. Les conservateurs ont réalisé qu'ils allaient trop loin. Malgré qu'ils soient 102, les députés néodémocrates n'ont pas la force actuellement de tenir tête au gouvernement tous les jours. Leurs députés les plus aguerris sont absents du parlement pour cause de course à la chefferie, y compris Thomas Mulcair dont le rôle de mentor auprès des nouveaux élus du Québec est essentiel.

Ce n'est pas sans raison que le gouvernement Charest a délégué, chose exceptionnelle, deux ministres pour intervenir devant le Parlement fédéral. Il a bien vu que la députation québécoise actuelle à Ottawa n'a pas la force de servir de relais pour défendre les intérêts du Québec, ce que faisait bien autrefois le Bloc québécois. En attendant que le NPD se réveille, il faudra compter sur la vigilance de l'Assemblée nationale et du gouvernement Charest, ainsi que des groupes de pression comme contrepois au gouvernement Harper. Pour être entendu, il leur faudra parler haut et fort, comme la Coalition pour un nouveau pont Champlain l'a fait avec succès.

Frais accessoires

La méthode molle

Le ministère de la Santé a choisi la méthode molle dans le dossier des frais accessoires imposés sans scrupule par des cliniques privées. Et pourtant, ce dossier brûle. Les médias l'alimentent — aujourd'hui encore, *Le Devoir* —, les anecdotes s'empilent, des enquêtes sont déclenchées, les plaintes recueillies. Chaque fois, devant le contournement des règles et le non-respect de la loi, un ministre tempête, une Régie promet d'agir, un Collège des médecins s'impatiente. Et pourtant, rien ne bouge.

Si d'aventure un groupe de patients excédés brandit la menace judiciaire, la tour ministérielle vacille et la méthode molle est mise (très) temporairement au rancart. Voilà ce qui est arrivé dans le cas du Lucentis, où des patients souffrant de dégénérescence maculaire devaient déboursier jusqu'à 230 \$ par mois pour des gouttes préparatoires ne valant guère plus que 10 à 15 \$. Une surchauffe en règle du D^r Gaëtan Barrette, représentant des médecins spécialistes, combinée à un recours collectif mené par des patients, ont fait l'affaire. Une entente a été conclue pour soutenir le paiement de ces sommes.

Le ministre de la Santé, hélas, n'en a pas profité pour régler l'ensemble du dossier. Car sous la pointe nommée Lucentis, l'immensité d'un problème s'étale. Et si l'on en croit cette autre histoire inacceptable de surfacturation dévoilée aujourd'hui, la nonchalance du gouvernement n'a envoyé qu'un seul signal aux détracteurs-entrepreneurs: la surfacturation est permise, jusqu'à preuve du contraire. Tout le monde le fait, faisons-le donc! Ici, la colonoscopie qu'a subie une patiente a donné lieu à une facture de 515 \$, qu'un assureur finfinaud et à l'affût des factures gonflées a exigé qu'on détaille avant de rembourser. Il ne paya pas. 170 \$ pour un analgésique qui en valait 35 \$? 270 \$ pour un sédatif de 4 \$? A d'autres! Les assureurs ne sont peut-être pas dupes. Mais les patients sont carrément bernés.

Le gouvernement a entre les mains un rapport d'experts condamnant ce dérapage. Son organisme de veille, la Régie de l'assurance maladie du Québec, lui a remis une analyse en 2011 proposant des solutions, mais le ministère refuse d'en dévoiler le contenu. La transparence n'est de mise ni en haut lieu, ni non plus dans les cliniques, où l'entretien d'un certain flou est même plutôt pratique — les patients s'imaginent que leurs deniers servent à payer le médecin alors que celui-ci est rémunéré par l'État!

Et le cycle des irrégularités se poursuit. La surfacturation illégale est cautionnée par l'inaction politique. Toujours, le patient-client paie les frais de cette grossière nonchalance. Mais réjouissons-nous: le ministre de la Santé en fait une «priorité». Espérons: la RAMQ a activé une escouade des frais illégaux dont l'objectif est de... sévir? Non. «Informer». Faire la tournée des 1900 cliniques et coopératives de santé du Québec pour «informer» les médecins des lois et règles à respecter. Dans quatre ans, promet-on, l'escouade aura fait sa tournée. La méthode... molle.

machouinard@ledevoir.com

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSE BOILEAU

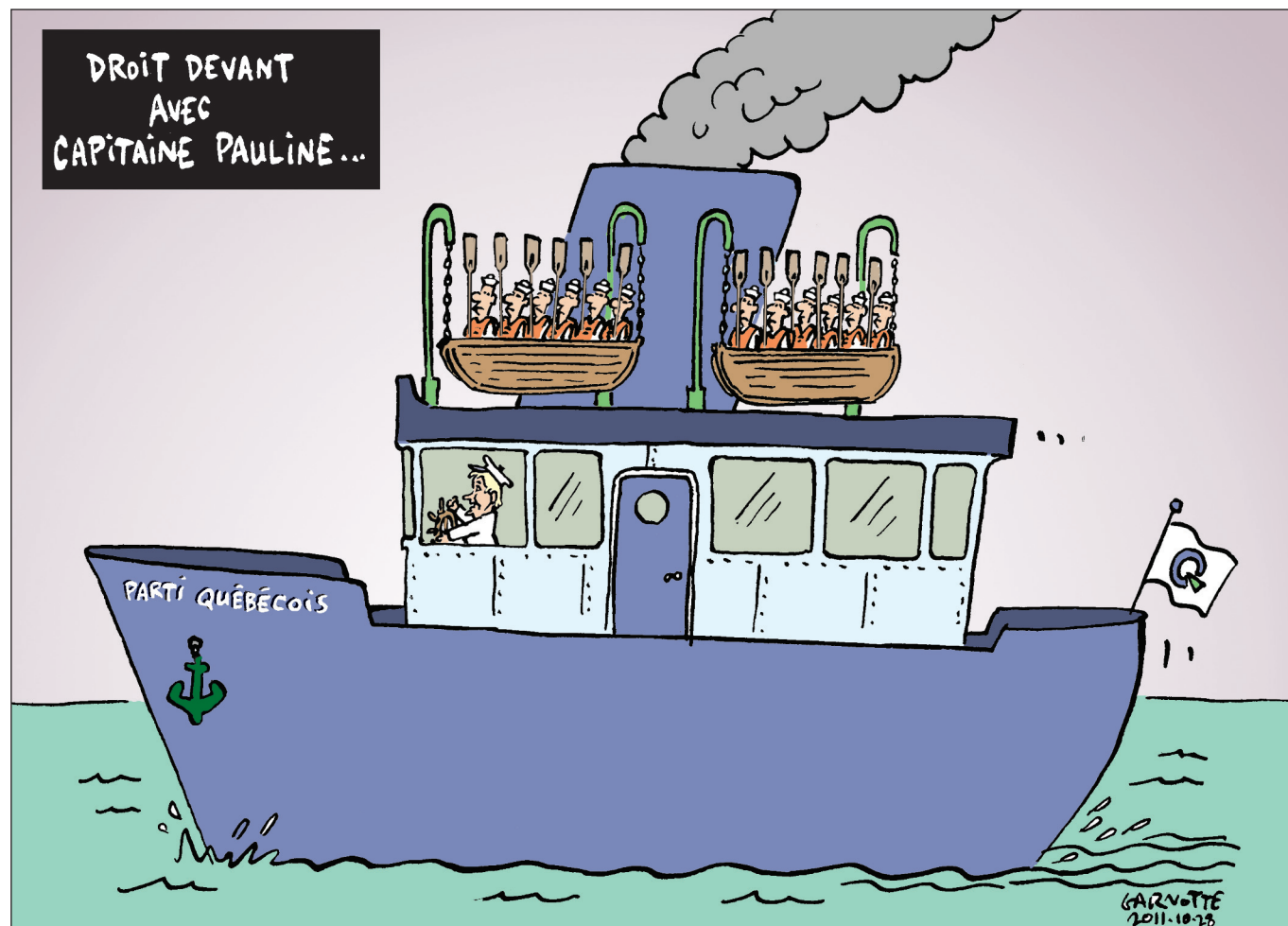
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU, PAUL CAUCHON

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



REPRISE

L E T T R E S

Et nous ?

C'est le titre accrocheur de l'édition du *Devoir* de ce week-end («*Que lisent les jeunes au secondaire?*») qui a incité mon père à l'acheter. Son intention? Nous intéresser, mon frère de 14 ans et moi, à ce dossier qui parlait d'un enjeu important pour nous, les adolescents: la lecture.

D'un paragraphe à l'autre, je lisais les commentaires de professeurs. À la fin, j'ai constaté qu'aucun jeune n'avait eu la parole! Alors, permettez-moi d'utiliser mon clavier pour vous donner mon point de vue, certainement représentatif de beaucoup de jeunes de mon âge.

Nous lisons, avec plaisir et passion, des textes et des livres qui «nous parlent». Le succès des livres jeunesse et de leurs auteurs (Bryan Perro, India Desjardins, J. K. Rowling, Stephanie Mayer) est là pour le prouver. [...]

Si les jeunes ne se font pas proposer des livres qu'ils ont envie de lire, ils risquent de se désintéresser de tous types de lecture! Pourquoi ne pas leur offrir des classiques qui ont inspiré les auteurs des aventures d'un Harry Potter ou autres héros aimés tels qu'Amos Daragon ou Bella et Edward? Nous voulons des œuvres variées, mais surtout le choix à l'intérieur d'une liste que nos profs pourraient nous soumettre. Les jeunes d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes qu'autrefois parce qu'ils ont maintenant un choix presque infini: auteurs d'ailleurs ou d'ici, thèmes internationaux ou locaux, genres vraisemblables ou fantastiques...

Je ne crois pas qu'il soit obligatoire qu'un élève du secondaire lise des classiques

français tels que les œuvres intégrales de Victor Hugo ou d'Émile Zola pour «apprécier des œuvres littéraires». Amélie Nothomb le permet très bien! Cela n'empêche pas d'être informés sur les grands auteurs de chaque époque de différents genres et provenances par des extraits pertinents dans un contexte expliqué.

Et sachez que nous aimons être consultés tant pour nos choix de lectures que pour nos opinions.

Charlotte Goyer, 15 ans
Joliette, le 21 novembre 2011

Des choix peu traditionnels, mais éclairés

En tant qu'enseignante de français au secondaire, je souhaite faire part de ma propre pratique et de choix de lectures obligatoires, faits de concert avec mes collègues. En effet, je ne me retrouvais pas du tout dans les paroles d'enseignants rapportées samedi dans *Le Devoir* à ce sujet. Je dois d'abord souligner que j'enseigne dans une école où l'équipe est stable d'année en année, contrairement au public, où les enseignants non permanents apprennent à la toute dernière minute quelle tâche ils auront et ne peuvent donc pas, l'année précédente, lire des ouvrages afin de monter une séquence d'enseignement littéraire riche et diversifiée. Aussi, j'ai la possibilité de faire acheter des livres aux élèves alors que dans plusieurs établissements, les enseignants doivent se contenter des ouvrages présents à l'école.

Voici le menu proposé à mes élèves de deuxième secondaire: un roman d'Agatha

Christie, en plus d'un policier parmi une liste de classiques du genre; un recueil de légendes québécoises; un livre de Jules Verne; deux récits fantastiques récents, l'un français, l'autre québécois; *Le soldat Peaceful* de Morpurgo, devenu un classique de la littérature jeunesse mondiale, ainsi que *La route de Chiffa* de Michèle Marineau, une auteure d'ici. Enfin, nous conclurons ce parcours sur le nouveau roman de Nancy Huston, *Ultraviolet*. Sur neuf livres, trois auteurs québécois et une Canadienne francophone. Et je ne crois pas que l'on ait à redire du fait de lire des auteurs tels que Christie ou Verne. Nous étudierons en plus la chanson québécoise et nous assisterons à deux représentations théâtrales professionnelles, dont l'une a été écrite par des Québécois. À quand de bonnes nouvelles en une du journal sur l'enseignement du français?

Ces choix ne respectent certes pas les listes traditionnelles d'œuvres québécoises, mais j'ai tâté du *Survenant* avec des élèves. Sans succès. Je suis encore relativement jeune et, au secondaire, on m'a fait le coup de l'Anne Hébert. Bien qu'elle soit présentée comme une incontournable, j'en garde un bien mauvais souvenir.

Pendant mon adolescence, ma mère me disait souvent: «*Ça, c'est excellent, mais tu le liras plus tard.*» Je me fâchais à l'époque, convaincue que je pouvais comprendre. Or, elle voulait me protéger pour que je ne brûle pas des œuvres qui plus tard allaient sûrement me plaire, chose que certains ne semblent pas saisir.

Hélène B. Paradis
Enseignante
au collège Saint-Charles-Garnier
Québec, le 22 novembre 2011

L I B R E O P I N I O N

L'Office peut... peu. Nous, peut-on tout ?

ALAIN STANKÉ

Éditeur et auteur

La campagne de sensibilisation que vient de lancer l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour amener les entreprises à se conformer à la Charte de la langue me rappelle étrangement celle que j'ai vue, il y a quelques années, au Chili.

Pour inciter les analphabètes à lire, le gouvernement de ce pays n'avait rien trouvé de mieux que d'installer des panneaux routiers sur lesquels on pouvait lire (!): «*Apprenez à lire!*»

Quand l'OQLF espère atteindre les anglophones unilingues en passant par les médias francophones, sa logique est aussi douteuse. L'intention de sa démarche pour tenter d'éliminer ou même de réduire le nombre de bannières unilingues qui fleurissent au Québec est louable, mais on peut douter de son efficacité.

Pour ma part, il y a longtemps que je ne compte plus sur un organisme gouvernemental pour régler l'épineux problème du respect du français chez nous. Je reste convaincu que la solution revient à chacun de nous.

Il n'y a pas longtemps, un écrivain (bien connu) s'est plaint à mon ami Victor-Lévy Beaulieu de voir que le tailleur, dont il était un fidèle client depuis sept ans, n'avait pas été foutu d'apprendre un seul mot de français.

On peut certes se sentir outré par l'attitude du tailleur du boulevard Saint-Laurent,

mais comme m'a fait justement remarquer Victor-Lévy: «*Ce n'est pas le tailleur qui est à blâmer ici, mais plutôt celui qui, devant une telle avanée, continue à être son client! Pourquoi ne s'est-il pas trouvé un autre tailleur qui parle français?*»

At-on déjà vu un commerçant rester indifférent devant une clientèle qui rapetisse et un chiffre d'affaires qui s'effondre? Or, nous avons tous le pouvoir de faire baisser le chiffre d'affaires des récalcitrants en allant dépenser nos sous chez ceux qui nous respectent et parlent notre langue.

Permettez-moi de vous dire de quelle manière je tente d'apporter ma modeste contribution pour que le français garde sa place au Québec. Depuis un certain temps, j'ai adopté une pratique qui, si elle était imitée, porterait sûrement ses fruits. Le procédé est des plus simples. Il part du postulat que l'appât du gain ne laisse jamais un commerçant indifférent.

Ainsi, lorsque je fais l'acquisition d'un article d'une certaine importance (téléviseur, enregistreur numérique, etc.), je l'achète impérativement dans un magasin qui a une enseigne française. Par la suite, je fais une photocopie de ma facture acquittée et je l'expédie par la poste à la direction de Best Buy, Future Shop, et à d'autres, accompagnée d'une petite note (bilingue) qui se lit comme suit: «*Si vous aviez eu une bannière française sur la devanture de votre magasin, j'aurais été heureux d'acheter cet article chez vous.*»

On prétextera sans doute que ce n'est qu'une goutte d'eau, mais si tous ceux qui

ont à cœur de voir la langue française survivre chez nous agissaient comme moi, j'ai la prétention de croire qu'on n'aurait pas besoin d'attendre très longtemps pour que le visage du commerce devienne tel qu'il devrait être.

La lutte pour la protection et la sauvegarde du français doit être permanente, et son succès dépend de chacun de nous! C'est aussi une exaltante occasion pour user de son imagination.

Voilà des années que j'utilise aussi une méthode apprise de mon confrère journaliste feu Arthur Prévost. Lorsque, dans un magasin, une personne me dit: «*Sorry, I don't speak French!*», je lui réplique aussitôt: «*Don't just be sorry, learn it!*» (Ne vous désolerez pas, apprenez-le!) ou encore, en quittant le magasin je dis poliment: «*I'll be back when you have learned how to speak French!*» (Je reviendrai quand vous aurez appris à parler français.)

Et quand au restaurant, il m'arrive d'être servi par un employé unilingue anglais, à la place du pourboire, je lui laisse une petite note rédigée uniquement en anglais cette fois, sur laquelle on peut lire (encore une idée d'Arthur Prévost): «*Par respect pour vous, je ne vous laisse pas de pourboire. Les billets que je possède sont bilingues. Je ne voudrais pas que les mots français qui s'y trouvent vous offensent!*»

Ne baïssons surtout pas les bras! Battons-nous!

Se battre pour une cause juste, n'est-ce pas déjà une victoire?

IDÉES

LA RÉPLIQUE > RELATIONS DE TRAVAIL

Pourquoi changer la loi si la paix règne?

COLLECTIF D'AUTEURS

Dans une lettre commune publiée dans *Le Devoir* hier, les grandes centrales syndicales du Québec profitent de la publication du rapport issu de la consultation menée en février dernier par la Commission de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale pour exhorter le ministre du Travail, Lise Thériault, à rendre encore plus contraignantes qu'elles le sont déjà les dispositions du Code du travail interdisant le recours à des travailleurs de remplacement par un employeur lors d'un conflit de travail.

Selon les principales associations patronales du Québec, une telle décision aurait non seulement des conséquences néfastes sur la productivité et la compétitivité des entreprises ayant des activités ici, mais créerait également un danger précédent en menaçant le fragile équilibre sur lequel repose le régime de relations du travail au Québec depuis plus de 40 ans.

Revenant sur le cas du conflit de travail au *Journal de Montréal* pour illustrer leur propos, les associations syndicales semblent croire que la durée du conflit s'explique par la supposée désuétude des dispositions concernant les travailleurs de remplacement dans la loi, en omettant cependant de mentionner que le syndicat des employés du *Journal de Montréal* disposait d'un important fonds de grève lui permettant de verser aux employés en conflit de travail de généreuses prestations non imposables.

Il semble hasardeux de la part des syndicats de profiter de ce simple conflit de travail pour lancer une campagne politique en règle alors que les statistiques sur les arrêts de travail au Canada démontrent que la situation du Québec n'est pas différente de celles des autres provinces, et ce, en dépit de la rigidité plus marquée du régime de relations du travail de la province. La CSN avait d'ailleurs elle-même reconnu ce fait lors des audiences de la Commission de l'économie et du travail en indiquant que plus de 98 % des négociations collectives au Québec se réglaient sans en arriver à une grève ou à un lock-out. Pourquoi alors une telle insistance de la part des centrales syndicales à vouloir changer la loi si on constate une certaine paix dans les relations du travail au Québec depuis les dernières années?

LE DÉCLENCHÉUR > Le gouvernement doit agir

Hier, François Vaudreuil, Louis Roy et Michel Arseneault, respectivement présidents de la CSD, de la CSN et de la FTQ, signaient dans *Le Devoir* un texte intitulé «*Le temps des fau-fuyants a assez duré!*», dont voici un extrait.

«*Pour la CSD, la CSN et la FTQ, le temps des fau-fuyants a assez duré. Lors du lockout au Journal de Montréal, la ministre nous indiquait qu'elle préférerait attendre le rapport de cette commission [de l'économie et du travail] avant d'intervenir. Maintenant c'est fait, et le gouvernement doit agir avant qu'un autre conflit de ce genre vienne pourrir les relations de travail au Québec!*»

Un Code du travail désuet

Pour les associations patronales du Québec, si des changements doivent être apportés au Code du travail en ce sens, ce serait pour abolir purement et simplement ces dispositions antitruvailleurs de remplacement, qu'on ne trouve pas au niveau fédéral ou dans aucune autre juridiction provinciale au Canada, sauf en Colombie-Britannique. Cette législation, qui ne devait servir au départ qu'à prévenir la violence dans les piquets de grève, a créé au fil des années un déséquilibre favorable à la partie syndicale en limitant le droit d'un employeur de faire des revenus lors d'un conflit de travail alors qu'aucune contrainte n'empêche les syndiqués de travailler ailleurs et d'obtenir en plus un revenu provenant de fonds syndicaux bénéficiant d'allègements fiscaux, tout en conservant le droit prioritaire de recouvrer leur emploi à l'issue du conflit.

Le seul effet de ces dispositions antitruvailleurs de remplacement est de nuire grandement à la compétitivité de notre économie. Dans un contexte de concurrence mondiale, la rigidité de notre Code du travail constitue un incitatif direct aux entreprises à investir ailleurs, une décision qui a un impact catastrophique alors que le Québec a besoin d'attirer davantage d'investissements pour créer de la richesse. Ce fait est valable non seulement pour

les dispositions antitruvailleurs de remplacement, mais aussi pour d'autres irritants majeurs du régime de relations du travail, notamment l'absence au Québec de l'obligation de tenir un vote secret pour l'obtention d'une accréditation syndicale, de même que l'obligation d'être membre du syndicat pour participer à un vote de grève au sein d'une entreprise.

Révision exhaustive

Les employeurs du Québec partagent la préoccupation exprimée par les associations syndicales quant à la nécessité de revoir le Code du travail afin de l'adapter aux nouvelles réalités du marché du travail et au contexte de concurrence mondiale dans lequel évoluent les entreprises au Québec. Toutefois, cet examen ne peut se faire par des changements hâtifs, mais bien par une révision exhaustive et non précipitée de l'ensemble du régime de relations du travail.

Les principales associations patronales du Québec lancent donc un appel au gouvernement du Québec, qui a maintes fois exprimé dans le passé sa préoccupation en faveur de la création de richesse au Québec et d'une équité dans les relations de travail au Québec, pour l'inviter à réfléchir à l'impact d'un éventuel renforcement des dispositions antitruvailleurs de remplacement.

Il est extrêmement important de souligner que le législateur n'a jamais voulu empêcher les entreprises de continuer à faire des revenus lors d'un conflit, et donc d'exister. Cela était vrai dans le monde manufacturier, qui a toujours pu impartir certaines activités afin de subsister lors d'un conflit, et cela est tout aussi vrai dans le monde des services aujourd'hui. Transformer la notion d'établissement en l'élargissant dans la législation sur les relations de travail signifierait que l'employeur serait complètement à la merci de tout syndicat et qu'il n'y aurait plus de rapport de force tant mentionné comme essentiel par tous les observateurs et les intervenants dans le monde des relations de travail. Est-ce là le message que le gouvernement du Québec voudrait lancer aux investisseurs si nécessaires pour bâtir un Québec prospère?

■ Ont signé ce texte: Yves-Thomas Dorval, président du CPQ, Françoise Bertrand, p.-d.g. de la FCCQ, Martine Hébert, vice-présidente pour le Québec de la FCEI et Simon Prévost, président de MEQ.

Les provinces face aux conservateurs



NORMAN SPECTOR

En août, avant la rentrée parlementaire, John Ibbitson, chroniqueur politique au *Globe and Mail*, a noté que sur la scène politique au Canada, au moins cinq élections provinciales auraient lieu pendant la première semaine d'octobre. Le chef de bureau du *Globe* à Ottawa a aussi suggéré que la position déjà forte d'un Stephen Harper majoritaire était sur le point de se solidifier davantage.

Avec le Parti conservateur menant dans les sondages en Ontario et au Manitoba, M. Ibbitson a alors dépeint un scénario dans lequel M. Harper pourrait bientôt être aux prises avec des premiers ministres portant sa couleur — de la rivière des Outaouais jusqu'aux Rocheuses. Leurs gouvernements, loin de constituer un contrepoids aux conservateurs, seraient tous des adeptes des baisses d'impôt et des réductions de déficits, en plus de rêver de durcir les politiques en matière de criminalité.

Comme nous le savons maintenant, ce scénario ne s'est pas réalisé. Au Manitoba, le NPD a battu les conservateurs. Et, en Ontario, le premier ministre libéral Dalton McGuinty a remporté une troisième victoire électorale (cette fois-ci, un gouvernement minoritaire).

Toronto étant le cœur des médias au Canada anglais, ce résultat a donné lieu là-bas à une explication. Après avoir critiqué la mauvaise campagne du chef conservateur Tim Hudak en Ontario, les chroniqueurs ont conclu que l'année 2011 était une belle occasion pour les gouvernements sortants de briger les suffrages.

Il y a là un brin de vérité, mais pas toute la vérité. Car l'analyse excluait le Québec, où les sondages montraient un fort appétit pour le changement. Au point où on a un moment imaginé que le premier ministre Jean Charest pourrait déclencher une élection, alors que le PQ était en mode autodestruction et juste avant que François Legault s'apprête à former son parti politique.

La Colombie-Britannique présente un autre contre-exemple à cette thèse. Certes, les Canadiens ont besoin de sécurité en période de difficulté économique. Toutefois, les exemples du Québec et de la Colombie-Britannique démontrent qu'ils exigent également un gouvernement compétent et honnête.

Sur la côte ouest, comme au Québec, le gouvernement au pouvoir est libéral (de nom seulement). Tout comme Jean Charest, le premier ministre Gordon Campbell avait remporté un gouvernement majoritaire à l'élection précédente — c'était sa troisième victoire. Et lui aussi s'est embourbé dans de grandes difficultés politiques (à la suite de sa décision d'harmoniser la taxe de vente avec la TPS fédérale).

Comme au Québec, le chef de l'opposition était aux prises avec une révolte de son caucus. Cependant, contrairement au Parti québécois (du moins, à ce jour), Carole James a été remplacée par un nouveau chef. Puis, le premier ministre Gordon Campbell a lui-même fait face à une révolte venue de son caucus, et il a ensuite démissionné.

Le style de la nouvelle première ministre, Christy Clark, étant le contraire de celui de M. Campbell, sa cote dans les sondages a bondi au cours de la campagne à la chefferie; toute de suite, elle a commencé à spéculer sur une élection rapide. Pour justifier le fait qu'elle avait l'intention de ne pas tenir compte de la loi provinciale décrétant des élections à date fixe, Mme Clark a fait valoir qu'un premier ministre avait besoin d'un mandat venu du peuple, et pas seulement du parti politique qui l'avait choisi.

Cette position de principe a placé Mme Clark à l'abri des allégations d'opportunisme politique. Cependant, elle devait retarder la tenue d'une élection jusqu'à ce que les Britanno-Colombiens aient décidé du sort de la TVH par voie de référendum, ce qu'ils ont fait en août. Puis, quand sa cote personnelle et celle du parti ont commencé à chuter, elle a esquivé les questions sur le moment propice à une élection. Évidemment, les journalistes l'ont talonnée; et finalement, elle a déclaré qu'elle avait l'intention de gouverner jusqu'à la fin du mandat de M. Campbell.

Au mois d'août, l'analyse de M. Ibbitson dans le *Globe and Mail* était chapeautée du titre «*Prochainement: une période harmonieuse pour Stephen Harper*». Si Mme Clark avait suivi son plan original et fait face aux électeurs à l'automne, elle aurait perdu. Et demain, lorsque la ministre fédérale de la Santé, Leona Aglukkaq, s'assoira avec les provinces afin de négocier un nouvel accord sur les soins de santé, elle ne sera entourée que de trois ministres conservateurs — et d'un nombre égal de néodémocrates.

Norman Spector est chroniqueur politique pour le *Globe and Mail*

AUTISME

Des enfants orphelins de système de santé

LAURENCE NADEAU

Mère d'un enfant autiste

Il y a un an, lorsque mon fils a eu les premiers symptômes de l'autisme alors qu'il venait d'avoir deux ans, je croyais en toute innocence qu'il allait être pris en charge de façon humaine par notre système de santé. Un an plus tard, il n'a pas encore reçu de diagnostic du système public. Nous sommes toujours sur des listes d'attente interminables, comme des centaines d'autres familles.

Un enfant autiste n'est pas condamné à sa condition. Plus le diagnostic est précoce, plus on peut le rééduquer et le bambin peut, dans la majorité des cas, rattraper la courbe de développement normale. Mais c'est une course contre la montre.

Heureusement pour moi, avant même d'avoir le diagnostic, j'ai pris les devants pour subvenir aux besoins urgents et intenses de mon fils. Mais combien d'enfants sont laissés sur le carreau au Québec ainsi que leurs familles parce qu'ils ne peuvent pas, comme la majorité des familles québécoises, agir rapidement et donner la bonne rééducation à leur enfant par manque de fonds?

Société juste?

J'ai rencontré des mères célibataires ayant des enfants autistes qui dépendent totalement de l'aide de l'État pour accompagner leur enfant; j'ai vu aussi des familles ayant des revenus ordinaires et ne pouvant répondre aux besoins immédiats de leurs enfants. Une thérapie ABA (Applied Behavior Analysis) de 30-40 heures par semaine peut facilement coûter autour de 50 000 \$ par année. Cette méthode «*behaviorale*» intensive est la plus utilisée aux États-Unis pour rééduquer les petits autistes et fait l'objet d'un consensus scientifique en Amérique du Nord. Les études suggèrent de la faire de façon intensive pendant au moins deux années avant l'entrée à l'école.

On a toujours la perception que peu importe ce qui arrivera, on aura toujours un filet de sécurité et un toit au-dessus de sa tête, qu'on ne sera pas pris, comme aux États-Unis, à vendre sa maison et ses biens pour réagir aux suites d'une mauvaise nouvelle sur l'état de santé d'un des membres de sa famille. Et pourtant, ce n'est pas le cas, en tout cas, pour les enfants autistes, véritables orphelins du système de santé. Sachez que si vous avez un enfant autiste et que vous voulez tout faire pour lui, vous n'en aurez peut-être pas les moyens. Vous devrez vivre avec ce constat effrayant.

Couverture partielle au Québec

Aujourd'hui, au Québec, 30 millions de dollars sont déboursés annuellement pour l'autisme, alors que le montant est de 170 millions en



Des dizaines de parents se sont réunis hier devant les bureaux du premier ministre Jean Charest à Montréal pour dénoncer l'absence de services offerts à leurs enfants autistes.

Ontario. L'Alberta, de son côté, donne aux familles depuis des années entre 30 000 \$ et 80 000 \$ par année pour l'accompagnement d'un enfant autiste. Au final, une personne autiste peut coûter tout au long de sa vie jusqu'à un ou deux millions de dollars à la société si elle n'est pas prise en charge de façon précoce.

Mais au Québec, la stimulation ABA n'est offerte qu'en partie et uniquement dans les centres de réadaptation; cela survient après parfois des années d'attente pour un résultat de 15 à 20h par semaine maximum au lieu des 40 heures recommandées. L'enfant y a accès après un diagnostic (qui, dans notre système public, peut tomber après une attente d'un à deux ans), puis il doit attendre pour recevoir des services dans les centres de réadaptation, encore une autre année, voire plus, pour recevoir de la thérapie ABA dans les centres.

Vous l'avez compris, ce système est complètement loufoque. Alors que la situation commande l'urgence, afin de stimuler le cerveau jeune de ces enfants, l'enfant diagnostiqué à 3-4 ans aura peut-être accès à des soins à 5 ou 6 ans, ce qui est mieux que rien, mais déjà bien tard — certains diront même trop tard — pour rattraper la courbe!

Une moitié de soins

Mais aujourd'hui, dans ces centres québécois, par manque de fonds, on doit couper dans les services afin de les répartir entre plusieurs enfants. Ces dernières années, le nombre d'enfants autistes a augmenté de 300 %, ce qui fait que ces enfants et leurs familles doivent se partager une petite part du gâteau. Ils reçoivent à peine la moitié de ce qui devrait être essentiel. Comme si on donnait la moitié d'un médicament à un diabétique ou à un cancéreux! Comme si la moitié d'un rein suffisait!

Le vrai malheur aujourd'hui n'est pas d'avoir le diagnostic d'un enfant autiste, mais de l'avoir trop tard, et surtout de se sentir abandonné par le système. Des parents sont ruinés émotionnellement et économiquement par le fait de ne pouvoir accompagner et subvenir adéquatement aux besoins primordiaux de leurs enfants. De manière délibérée, au vu et au su des connaissances et de la recherche, le gouvernement sacrifie des individus qui auraient eu une place dans notre société et qui auraient pu contribuer activement à cette dernière.

C'est tout le potentiel de milliers de petits Québécois que nous sommes en train de gâcher.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

RÉDACTION Information générale et métropolitaine : Dominique Reny (adjointe au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éditorialiste, responsable de la page Idées), Marco Bélair-Cirino (général), Jeanne Corriveau (affaires municipales, Montréal), Isabelle Porter (affaires municipales, Québec), Fabien Desjardins (société), Jean Dion (sports), Louis-Gilles Francoeur (environnement), Lisa-Marie Gervais (éducation), Pauline Gravel (sciences), Caroline Montpetit (affaires sociales), Brian Myles (justice), Louise-Maude Bloux Soucy et Amélie Daoust-Boisvert (santé); Information politique : Michel David (chroniqueur), Hélène Buzzeiti et Marie Vastel (correspondantes parlementaires à Québec), Guillaume Bourgault-Côté et Kathleen Lévesque (reporters); Information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Frédérique Doyon et Isabelle Paré (reporters), Odile Tremblay (cinéma), Paul Bennett (pupitre); Information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), François Desjardins, Éric Desrosiers et Alexandre Shields (reporters), Gérard Dallaire (pupitre); Information internationale : Serge Truffaut (éditorialiste), Claude Lévesque et Guy Taillefer (reporters), Jean-Pierre Legault (pupitre international, page éditoriale et cahier Perspectives); Diane Précoeur (responsable des pages thématiques), Émilie Folie-Boivin (pupitre); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); Michel Garneau (caricaturiste); Andréanne Bédard, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correctrices); Benoît Munger, Philippe Papineau et Laurence Clavel (pupitre internet); Marie-Pier Frappier et Genevieve Tremblay (commis internet); Amélie Gaudreau (secrétaire à la rédaction); Karl Retino-Parazelli et Sophie Lambert-Racine (commis à la rédaction); DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Derome (Montréal), Monique Bherer (Ottawa), Dave Noël (Québec); PUBLICITÉ : Jean de Billy, Jennifer (Ottawa); PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Olivier Zaida (directeur adjoint), Michel Bernatchez, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Yannick Morin, Nathalie Zemaitis; INFORMATIQUE Yanick Martel (administrateur Web), Hansel Matthews (technicien informatique); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Maxime-Olivier Leclerc (responsable par intérim service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Marie-Lune Houde-Brisebois; Jean-Robert Divers (responsable promotion); ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Olena Bilyakova (responsable des services comptables), Claudette Béliveau (adjointe administrative), Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Claudine Chevrier, Véronique Pagé, Monique Proteau.

ACTUALITÉS

BAIRD

SUITE DE LA PAGE 1

vers tous ces sites et indique «en anglais seulement» lorsque cela s'applique — c'est à dire souvent.

La plupart de ces ministres sont députés dans des circonscriptions essentiellement unilingues. Mais ce n'est pas le cas de M. Baird, représentant d'Ottawa-Ouest-Népéan, où 7 % des résidents ont le français comme langue maternelle (selon le recensement 2006). Il est ainsi le seul député d'Ottawa à ne pas proposer de version française à son site de député: Paul Dewar (NPD, Ottawa-Centre), David McGuinty (PLC, Ottawa-Sud), Royal Galipeau (PCC, Ottawa-Orléans) et Mauril Bélanger (PLC, Ottawa-Vanier) ont tous des sites bilingues.

Ce choix de l'unilinguisme est récurrent chez le ministre des Affaires étrangères. Cet automne, M. Baird s'est retrouvé au cœur d'une polémique après avoir demandé et obtenu que ses cartes

professionnelles soient unilingues, dotées d'encre dorée et sans mention de l'édifice Lester B. Pearson (qui abrite les bureaux de son ministère... et rend hommage à l'ancien premier ministre libéral). Selon des documents révélés en octobre, M. Baird a lui-même «demandé que ses cartes professionnelles soient en anglais seulement, comme elles l'ont toujours été dans le passé».

L'organisme Impératif français avait alors dénoncé une pratique qu'il associait à une «forte odeur déplaisante de suprématisme anglo-saxon». Le ministre contribuait à présenter le Canada sur la scène internationale comme un pays anglophone, affirmait l'organisme.

Impératif français avait déjà éprouvé des problèmes avec M. Baird lorsqu'il œuvrait sur la scène provinciale ontarienne. En janvier 2001, l'organisme avait ainsi dénoncé que «le ministre ontarien des Affaires francophones, John Baird [il a occupé ce poste entre 1999 et 2002], vous accueille uniquement en anglais sur le site Internet de sa circonscription», qui possède la même adresse aujourd'hui. L'organisme rappelait du coup l'appui de

M. Baird à la décision du gouvernement Harris de refuser en 1999 «de reconnaître un statut officiel à la langue française au sein de la Ville d'Ottawa».

Gêne

Porte-parole du NPD en matière de langues officielles, le député Yvon Godin estime que John Baird devrait s'afficher en français sur son site Web. «Ça ne me surprend pas de sa part, étant donné son parcours politique. Mais je trouve ça inacceptable: M. Baird représente plus qu'une circonscription qui compte des francophones, il est ministre.»

Selon le député, les sites unilingues et les nominations de personnes unilingues à des postes importants (juge à la Cour suprême, vérificateur général) «traduisent un manque de respect envers le français qui est en train de devenir une marque de commerce conservatrice. C'est comme s'ils en avaient honte».

Le bureau de John Baird n'a pas rappelé *Le Devoir* hier.

Le Devoir

PLC

Un système uninominal majoritaire à un tour ne reflète pas adéquatement la volonté de la population

SUITE DE LA PAGE 1

tour par lequel le candidat élu député est celui ayant obtenu plus de votes que chacun de ses adversaires pris séparément. Le système préférentiel proposé par les libéraux nécessite que les électeurs numérotent chacun des candidats sur le bulletin de vote du plus aimé au moins aimé. Au dépouillement, si aucun candidat n'obtient 50 % plus 1 des votes, le candidat arrivant dernier est écarté et les deuxièmes choix indiqués sur ses bulletins de vote sont répartis aux candidats restants. Et ainsi de suite, jusqu'à ce qu'un candidat obtienne la majorité des voix.

Le système actuel pose un problème de conscience à tout électeur ayant une préférence pour un candidat de la marge. En votant pour son favori, il se retrouve parfois à contribuer à l'élection du candidat qu'il aime le moins en divisant le vote du candidat grand public qui aurait été le plus susceptible de lui barrer la route. Ainsi, un électeur adepte du Parti vert qui à tout prendre préférerait un gouvernement libéral ou néodémocrate, divise le vote de ces dernières formations au profit du Parti conservateur, qu'il aime peut-être le moins. Le vote préférentiel atténue ce phénomène.

Le système uninominal à un tour a toujours été le mode de sélection privilégié du parlementarisme britannique caractérisé par la présence de deux principaux partis politiques. Mais au Canada, on assiste depuis 1990 à l'éclatement de l'offre politique sur la scène fédérale. Les militants libéraux, qui en font maintenant les frais, en prennent acte. «On reconnaît qu'un système uninominal majoritaire à un tour ne reflète pas adéquatement la volonté de la population dans un pays à régime multipartite», est-il écrit dans la résolution.

Le Parti libéral rejette expressément les modes strictement proportionnels parce qu'ils favoriseraient le NPD et le Parti vert, est-il écrit, mais surtout parce qu'ils «mènent à des gouvernements minoritaires à perpétuité et à la création de partis politiques à revendications monolithiques».

Le financement étatique des partis politiques, que les libéraux s'engagent à restaurer, serait accordé selon le nombre de premiers choix obtenus par un parti politique donné. Voter pour son candidat préféré, même marginal, aurait donc encore un impact.

Le bilinguisme ne fait pas l'unanimité

Le Parti libéral risque par ailleurs de se diviser sur le plancher du congrès quant à la nécessité d'exiger des juges de la Cour suprême d'être «parfaitement bilingues». Cette question a alimenté les débats à la Chambre des communes le mois dernier après la nomination par Stephen Harper d'un second juge unilingue anglophone, Michael Moldaver. Le chef libéral intérimaire, Bob Rae, s'était montré circonspect dans ses critiques, disant «préférer» les candidats bilingues. Il semble que les militants de Colombie-Britannique partagent son point de vue.

«Le Parti libéral du Canada s'oppose à toute exigence voulant que tous les juges siégeant à la Cour suprême du Canada soient parfaitement bilingues», propose l'aile du PLC de cette province. Les militants font valoir qu'en restaurant le bilinguisme obligatoire, «la grande majorité des experts en matière juridique dans l'ouest du pays seraient injustement exclus de pouvoir siéger à la Cour suprême du Canada». Ils soutiennent que c'est aussi le cas «de nombreux experts en questions juridiques qui sont francophones unilingues». Jamais un juge unilingue francophone n'a été nommé à la Cour suprême dans toute l'histoire du Canada.

À bas les barrières à l'avortement

Notons enfin que les militants du Parti libéral débattront aussi en priorité d'une résolution visant à s'assurer que l'avortement est financé par les fonds publics partout au pays. Pour ce faire, un gouvernement fédéral libéral imposerait des pénalités financières à toute province restaurant des barrières à l'avortement. En vertu de la Loi canadienne sur la santé, une province ne peut pas laisser des patients payer pour des soins de santé au privé qui sont couverts dans le système public.

La Nouvelle-Écosse a déjà subi une telle pénalité de 39 000 \$ par année du gouvernement libéral parce qu'elle ne finançait que les avortements effectués en hôpital. La situation s'est depuis déplacée au Nouveau-Brunswick. Or, toutes les femmes n'ont pas accès aux avortements en hôpital, car pour ce faire, elles doivent avoir une prescription d'un médecin et trouver un gynécologue qui accepte de faire la procédure. La clinique Morgentaler accepte les femmes sans prescription, mais facture entre 650 \$ et 800 \$. Le gouvernement de Stephen Harper a mis fin aux négociations qu'avait entreprises le ministre libéral Ujjal Dosanjh avec le Nouveau-Brunswick.

Le Devoir

Le Devoir

CSDM Seulement 46 % des garçons ont réussi à terminer leur secondaire en cinq ans

SUITE DE LA PAGE 1

quartier possède un réseau de pavillons primaires rattachés à une école secondaire à la manière d'un campus, afin de partager les installations et les services. «Le budget serait élaboré avec la CSDM selon un modèle opératif», a expliqué Mme De Courcy.

Le deuxième scénario, celui de l'école autonome et libre, propose que celle-ci reçoive son budget sous forme de crédits annuels, qu'elle pourrait gérer sans lien avec l'institution centrale. «Ça semble être le rêve de certains et on va voir si ce rêve-là tient la route», a soutenu Mme De Courcy. À terme, dans deux ans, la CSDM donnera son appui au scénario qui ressortira des discussions. D'ici là, elle promet que des opérations de «simplification» seront effectuées dès janvier, date où la firme PricewaterhouseCoopers rendra son rapport comprenant des recommandations à cet effet.

Déjà, grâce à l'informatisation de son système, il n'y aura plus de parents qui camperont devant les écoles à deux heures du matin pour inscrire leurs enfants. «Ça se fera par Internet. Comme un mini-SRAM», a dit Mme De Courcy, faisant référence au système d'inscription des cégeps de la métropole. Des cartes repas électroniques seront utilisées et le paiement des inscriptions pourra se faire en ligne. Elle a également plaidé pour que le vote en vue d'élire les commissaires se fasse de la même façon.

Déplorant qu'il n'y ait que des lois et règlements et pas de politique nationale de l'éducation, les dirigeants de la CSDM ont exhorté l'Assemblée nationale à se positionner en faveur de l'école publique. Le réseau privé doit-il continuer à être financé? Devrait-on le contraindre à accepter sa part d'élèves handicapés et en difficulté? «L'Ontario a fait ce débat et a pris position, a rappelé Mme De Courcy. Nous sommes très inquiets que le Québec n'ait pas confirmé ses choix.»

Bilan des résultats scolaires

Le premier bilan du «Plan réussir», le grand plan de performance et de lutte contre le décrochage de la CSDM, adopté en 2009, révèle que les taux de réussite des élèves en français et en

La performance des élèves de la CSDM

En français

En 1 ^{er} et 2 ^e secondaire	2010-2011	cible 2015
Taux de réussite en écriture	71,9 %	80 %
Moyenne des notes	64,6 %	70 %
Taux de réussite en lecture	72 %	80 %
Moyenne des notes	64 %	70 %

À l'épreuve de fin d'année en 5^e secondaire

	2010-2011	cible 2015
Taux de réussite en écriture	n.d.	80 %
Taux de réussite en lecture	86 %	85 %

En mathématiques

En 1 ^{er} et 2 ^e secondaire	2009-2010	2010-2011	Cible 2015
Taux de réussite	65,6 %	65,9 %	80 %

Obtention d'un diplôme

Cohorte ayant commencé en	2003-2004	2004-2005	2005-2006	Cible 2015
en cinq ans	41,6 %	43,3 %	46,0 %	50 %
en six ans	52,6 %	56,1 %	—	60 %
en sept ans	57,8 %	—	—	70 %

La CSDM, c'est...

- 110 972 élèves
- 16 500 employés
- 191 établissements
- 134 langues parlées
- 875 millions \$ en budget annuel

Source Commission scolaire de Montréal

mathématiques augmentent légèrement, bien qu'ils soient encore loin d'atteindre les cibles

Le Devoir

CLINIQUE La loi interdit aux médecins de facturer des actes médicaux pour lesquels la RAMQ les rétribue déjà

SUITE DE LA PAGE 1

Le Devoir, une pharmacienne pratiquant dans une officine s'est étonnée de ces montants, qu'elle juge nettement exagérés. Même si elle ignore les doses réelles administrées à cette patiente, elle évalue qu'une utilisation normale du Versed coûte, sans la marge de profit, 4 \$, alors que le Fentanyl se vend, encore là sans marge de profit, autour de 35 \$. On a aussi facturé à la patiente 25 \$ de solution saline stérile, 25 \$ d'oxygène et 25 \$ de gelée lubrifiante, des produits très peu coûteux.

Le conjoint de cette patiente, qui ne souhaite pas s'identifier publiquement, se sent d'autant plus lésé que son assureur privé, qui avait de prime abord indiqué que ce service serait remboursé, a ensuite reculé en voyant la facture détaillée.

Cette clinique facture quelques mois plus tard 540 \$ pour la même procédure. Elle se défend de surfacturer, puisque ses prix se comparent à ceux fixés ailleurs. De plus, argue-t-elle, les patients paient en toute connaissance de cause, avertis du montant à déboursier avant l'examen.

Dans les cliniques de la région métropolitaine que *Le Devoir* a contactées, comme OPMEDIC, Radiologie Varad, la Clinique de gastro-entérologie et d'endoscopie de Laval ou la Clinique 1037, les prix pour une colonoscopie varient de 479 \$ à 540 \$. Les délais pour obtenir un rendez-vous s'échelonnent de quelques jours à trois semaines. En mars 2007, une journaliste qui avait fait ce même exercice avait relevé des frais de 200 à 450 \$.

La loi interdit aux médecins de facturer des actes médicaux pour lesquels la RAMQ les rétribue déjà. Ils peuvent facturer des «frais accessoires» pour trois raisons: des médicaments, des anesthésiants et des pansements. À quelle hauteur? La loi laisse cette question ouverte.



Yves Bolduc

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La RAMQ, qui confirme avoir reçu la plainte de cette patiente, même actuellement huit enquêtes liées à la surfacturation, mais aucune ne concerne les frais exigés pour les colonoscopies. Dernièrement, elle a annoncé l'embauche de plusieurs inspecteurs qui visiteront les cliniques afin de les informer concernant les frais exigibles, mais leur rôle est davantage consultatif que punitif. Questionnée sur les frais exigés pour une colonoscopie au privé, la porte-parole du ministre de la Santé Yves Bolduc assure que le ministre s'occupe de cette question, rappelant la création de cette «escouade» des frais accessoires. «C'est une priorité pour le ministre», assure Natacha Joncas Boudreau.

Un rapport tenu secret

Dans la dernière année, la RAMQ a remis au ministère de la Santé un rapport sur les frais accessoires, intitulé *Frais facturés aux personnes assurées - Éléments de réflexion et pistes de solutions*, mais celui-ci n'a jamais été rendu public. Le ministère de la

Santé a récemment refusé d'en fournir une copie au *Devoir*, invoquant les exceptions prévues à la Loi sur l'accès à l'information. Le rapport Chicoine, qui recommandait en 2007 d'attaquer le problème de front, attend toujours lui aussi qu'on lui donne suite.

Pendant ce temps, le flou qui entoure les frais accessoires perdure.

En mai, des patients ont déposé une requête pour autoriser un recours collectif dans l'affaire des frais abusifs payés pour le traitement de la dégénérescence maculaire. Les patients déplorent les 150 à 230 \$ qu'ils ont dû déboursier dans certaines cliniques pour des gouttes préparatoires à l'injection du Lucentis, lesquelles ne coûtent en réalité pas plus de 15 \$. L'avocat dans cette cause, M^e Cory Verbauwhe, a eu vent des frais facturés pour des colonoscopies et observe de nombreuses similitudes entre ce dossier et celui de la dégénérescence maculaire.

En mai, le ministre Yves Bolduc céda d'ailleurs à la pression populaire, annonçant que les traitements pour la dégénérescence maculaire seraient désormais offerts gratuitement, même au privé, et ce, pendant un an. Il souhaite que tous les patients soient ensuite rapatriés au public. Déjà, l'hôpital du Saint-Sacrement, à Québec, a indiqué qu'il ne pourrait pas les prendre en charge en juin 2012, comme prévu.

Pour M^e Verbauwhe, la RAMQ refuse carrément de «jouer son rôle de chien de garde».

«La facturation hors norme de certains frais accessoires reflète un manque de revenus pour couvrir les frais de fonctionnement du cabinet privé», écrivait Jean-Pierre Chicoine dans son rapport de 2007. Il recommandait entre autres d'inclure dans les frais admissibles les tests diagnostiques et de publier des grilles tarifaires «cohérentes».

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com
Bureau de Québec 418-643-1541

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390